

LIVRE BLANC

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN ÉLEVAGE BOVIN, OVIN ET CAPRIN



Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE

Février 2019

© D. Bibbal - Artgrafik





ÉDITO

La France est un grand pays agricole et depuis des millénaires, l'élevage nous nourrit, façonne et entretient nos paysages, contribue à l'excellence gastronomique de nos terroirs et à la valorisation de 13 millions d'hectares de prairies qui stockent du carbone et constituent des pourvoyeurs importants de biodiversité.

L'élevage de ruminants, c'est un pan vital de notre économie, de nos emplois, de la vie en milieu rural et souvent le dernier rempart face à la désertification dans des zones agronomiques difficiles et de montagne.

L'élevage, c'est notre patrimoine !

Mais aujourd'hui l'élevage est menacé.

Quelle que soit l'évolution de la technologie et de la robotique, les animaux ont besoin des femmes et des hommes pour s'en occuper, les élever, les nourrir, les traire, les surveiller et leur apporter tous les soins nécessaires.

Or la population des éleveurs vieillit et les candidats à l'installation sont trop peu nombreux. Il nous faut donner confiance aux futures générations, leur montrer que l'on peut vivre de ce métier d'éleveur et s'y épanouir. Des solutions existent ! Au-delà du constat et de l'analyse, ce livre blanc a pour objet de faire des propositions.

Nous avons toutes et tous la responsabilité de trouver des solutions pour permettre l'accès à ce merveilleux métier d'éleveur et le promouvoir.

Alors, relevons nos manches tous ensemble et... agissons !



© S. Chatenet

Michèle Boudoin

Éleveuse et Présidente de la Fédération Nationale Ovine (FNO)
Présidente du Groupe de Travail « Attractivité et renouvellement des générations en élevage »
de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

SOMMAIRE

p. 1 ÉDITO

Partie I. L'ÉTAT DES LIEUX

p. 7 Filières de production, emplois, territoires : les enjeux du renouvellement des générations

p. 9 L'élevage de ruminants en France : des opportunités pour l'installation de futurs éleveurs et l'embauche de jeunes salariés

-  9 1. Un secteur clé de l'économie et de la valorisation des territoires en France
 - p. 9 - Économie
 - p. 10 - Territoire
 - p. 10 - Emplois directs et indirects
-  11 2. Les opportunités d'installation et d'emplois d'une nouvelle génération d'éleveurs
 - p. 11 - De nombreux départs en retraite prévus d'ici 10 ans
 - p. 12 - La transmission : une nécessité
 - p. 13 - Un potentiel pour l'installation et le salariat

Partie II. LES FREINS

p. 16 Malgré des dispositifs incitatifs, de trop nombreux freins à l'installation et au salariat subsistent en élevage

-  16 1. Une palette de dispositifs existants
-  17 2. Mais des freins subsistent pour le renouvellement des générations en élevage
 - p. 17 - Les freins vus par des jeunes éleveurs
 - p. 21 - Les freins vus par des conseillers accompagnant l'installation
 - p. 22 - Le métier d'éleveur : un métier peu connu ou mal connu, d'après le RMT Travail en Élevage
 - p. 24 - Autres freins identifiés

Partie III. LES PROPOSITIONS

p. 28 Les propositions et recommandations

-  29 Présentation synthétique de nos propositions
-  34 Présentation détaillée de nos propositions
 - p. 35 - Propositions générales
 - p. 36 - La formation
 - p. 40 - L'accès et le financement des moyens de production (foncier, bâtiment, matériel, cheptel)
 - p. 50 - L'image du métier, les problématiques sociales et de relations humaines

p. 59 REMERCIEMENTS

L'ÉTAT DES LIEUX



FILIÈRES DE PRODUCTION, EMPLOIS, TERRITOIRES : LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Composante essentielle de la **valorisation du territoire et de l'activité économique dans les régions**, **l'élevage de ruminants avec ses filières de production génère plus de 500 000 emplois directs et indirects** (GIS « Elevages Demain », 2015).

Il contribue à une alimentation des consommateurs français en produits de haute qualité, en viande comme en produits laitiers, apportant toutes leurs richesses au patrimoine culinaire national. Sur un plan environnemental, il participe activement au maintien de la biodiversité et des paysages, à la qualité des eaux et au stockage du carbone.

Ce secteur est toutefois caractérisé par une **part croissante de chefs d'exploitation de plus de 50 ans**, déjà majoritaires dans plusieurs productions, qui devront céder leur exploitation à court ou moyen terme. Cette évolution démographique se traduira d'ici 2030 soit par une **restructuration accrue** (nettement moins d'exploitations mais de plus en plus grandes) ou **une réduction des volumes de production** soit par une **hausse des transmissions qu'il convient d'anticiper**.

Des opportunités sont donc ouvertes pour l'installation de jeunes générations d'éleveurs dans les prochaines années. Et le métier, modernisé, offre une diversité de situations, autant pour les chefs d'exploitations que pour les salariés.

Mais, dans un contexte économique difficile, **la capacité des éleveurs à transmettre et installer s'est réduite. Les défis à relever sont importants.**

Selon les derniers chiffres d'Agreste, le nombre d'exploitations ayant une activité professionnelle en élevage d'herbivores a, entre 2010 et 2016, reculé de 2,3 %/an (contre -1,9 pour la moyenne générale agricole) alors que les évolutions étaient comparables sur la période 2000/2010 (-2,9 %/an contre - 3). Les diminutions sont plus rapides pour les 3 secteurs laitiers et les exploitations orientées en ovins viande avec des troupeaux de plus de 150 brebis.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR SECTEUR ENTRE 2000 ET 2016

Nombre d'exploitations par type	RA 2000	RA 2010	Évolution 2000/2010 (an)	Enquêtes structures 2016	Évolution 2010/2016 (an)
Laitières ovines (≥ 25 brebis laitières)	5 639	4 879	-1,4 %	4 273	-2,2 %
Caprines (≥ 10 chèvres)	8 722	6 894	-2,3 %	5 253	-4,4 %
Laitières bovines (≥ 5 puis 10 vaches laitières)	118 607	75 636	-4,4 %	59 717	-3,9 %
Engraisseurs Gros Bovins (≥ 25 UGB)	2 862	1 981	-3,6 %	1 849	-1,1 %
Allaitantes bovines (≥ 20 vaches allaitantes)	64 300	56 850	-1,2 %	55 273	-0,5 %
Ovins viande (≥ 150 brebis viande)	8 068	6 375	-2,3 %	5 025	-3,9 %
Ensemble herbivores (hors petites exploitations)	215 129	160 557	-2,9 %	139 950	-2,3 %

UGB: Unité Gros Bovins

Source : Recensement Agricole (RA) 2000 et 2010, enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016
traitement Institut de l'Élevage



Soutenir la transmission et l'installation en élevage : une priorité largement partagée

La pérennité des exploitations est un enjeu majeur pour les filières et cet objectif figure dans les priorités des Plans de filières définis par les 4 interprofessions bovines (lait et viande), ovine et caprine. Rendre les métiers de l'élevage de ruminants plus attractifs est clairement un axe fort pour chacune d'entre elles qui se sont engagées suivant les secteurs à mettre en place des actions pour améliorer le revenu des producteurs, leurs conditions de travail et valoriser l'image du métier.

Le renouvellement des générations est identifié également dans les priorités des discussions engagées pour l'évolution de la future PAC au plan européen. La proposition de la Commission européenne le liste parmi 9 objectifs stratégiques, reflétant l'importance économique, environnementale et sociale du sujet.

La Confédération Nationale de l'Élevage a en conséquence, dans la continuité de l'opération «Devenir Eleveur», pris l'initiative de ce Livre blanc sur le renouvellement des générations en exploitations d'élevage de ruminants en France. L'objectif est de rappeler l'extrême importance des enjeux, et proposer un ensemble de solutions et de préconisations identifiées dans le cadre d'un travail collectif des acteurs professionnels du secteur.

I – L'ÉLEVAGE DE RUMINANTS EN FRANCE : DES OPPORTUNITÉS POUR L'INSTALLATION DE FUTURS ÉLEVEURS ET L'EMBAUCHE DE JEUNES SALARIÉS

1. Un secteur-clé de l'économie et de la valorisation des territoires en France



ÉCONOMIE

Au plan national, 34 % des exploitations agricoles sont spécialisées dans l'élevage de ruminants en 2016. 150 000 exploitations ont ainsi pour orientation principale la production bovin lait, bovin viande, ovine ou caprine.

En comptabilisant les 48 000 exploitations de « polyculture élevage » (disposant majoritairement de cheptels de ruminants en complément aux superficies dédiées aux cultures), et une partie des 22 000 exploitations d'abord orientées en porcs ou volailles (mais qui ont aussi souvent des ruminants), **les exploitations détenant des bovins, ovins ou caprins représentent ensemble plus de 200 000 exploitations sur les 437 000 recensées en France.**

Néanmoins l'activité d'élevage de ces exploitations est d'ampleur très variable puisque 64 % des détenteurs détiennent 94,4 % des UGB (Unité Gros Bovins) et sont à l'origine d'une proportion encore plus grande de la production. Les secteurs bovins viande, ovins viande, et caprins sont particulièrement hétérogènes en termes de dimension.

Le secteur des productions de ruminants constitue un pôle majeur de l'activité agricole, comme en témoignent les données relatives aux chiffres d'affaires de chacun des secteurs concernés : 9,4 milliards d'euros en production laitière, 7,1 milliards d'euros en viandes bovines et 700 millions d'euros en viande ovine (source : comptes de provisoire de l'agriculture 2017 – Agreste).

Le total cumule 25,6 % de la valeur de la production agricole.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS SELON LA SPÉCIALISATION AGRICOLE

	Nombre d'exploitations en 2016	Superficie moyenne (ha)
Bovins lait	41 000	90
Bovins viande	57 000	72
Mixte bovins lait et viande	8 000	118
Ovins, Caprins	44 000	35
Total spécialisation élevage de ruminant	150 000	
Polyculture - Élevage	48 000	85
Porcins, volailles	22 000	48
Grandes cultures	124 000	87
Maraîchage, Viticulture, Fruits	92 000	
Total	437 000	

Source : Agreste – enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016



TERRITOIRE

Les cheptels **allaitants** et **laitiers** valorisent la **moitié des terres agricoles** nationales en **surfaces fourragères** (herbe, maïs...) et **céréales autoconsommées**, ainsi que le souligne «l'Atlas de l'élevage herbivore en France». Ils sont présents dans des territoires diversifiés et de façon très variable d'une zone à l'autre : dans les **zones de reliefs**, moyenne ou haute montagne où dominent **prairies et alpages** (zones pastorales peu productives où transhument les troupeaux), dans les **zones herbagères de plaine**, avec des surfaces toujours en herbe ou des prairies temporaires et du maïs ensilage, et enfin dans les **zones mixtes de culture et d'élevage** au sein d'exploitations qui combinent céréales avec des ateliers d'élevage laitier ou allaitant (orienté vers la production de viande).

Sur une surface agricole d'un total de **28,8 millions d'hectares** (ha), les exploitations d'élevage de ruminants mettent en valeur notamment **les surfaces en prairies permanentes représentant 9,3 millions d'ha, les surfaces en prairies temporaires avec 3,2 millions d'ha et 1,5 millions d'ha de fourrages annuels** (Agreste – Statistique agricole annuelle 2016).

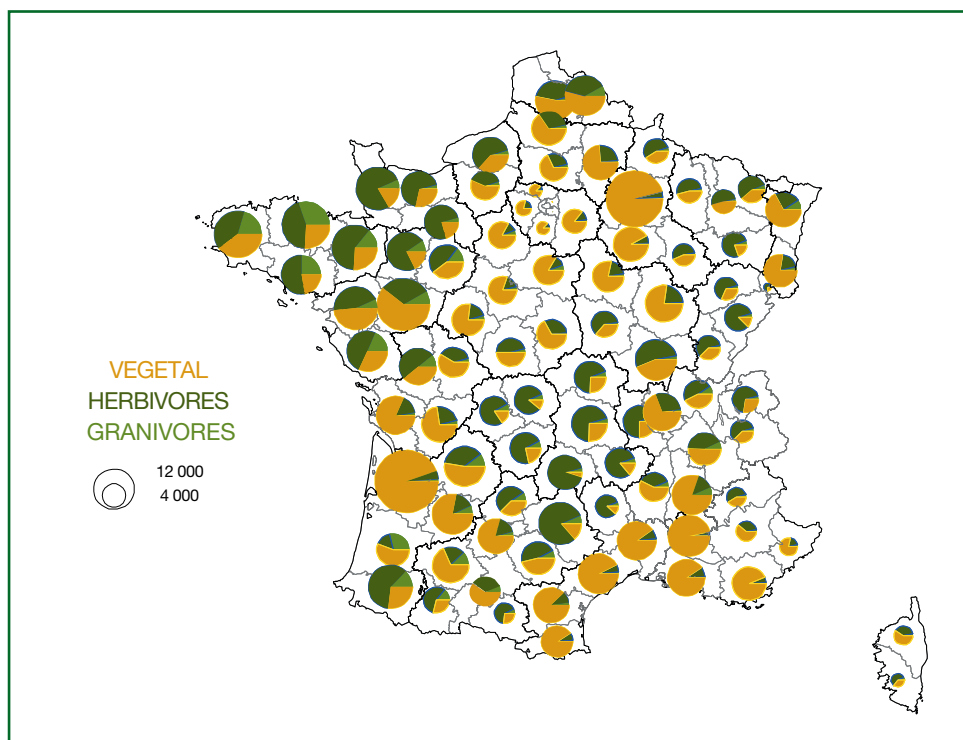
Une **croissance des formes sociétales** est constatée, passant de 43 % des moyennes et grandes exploitations en 2000 à 62 % en 2010 (source : bilan annuel de l'emploi agricole 2016 – bovins lait viande mixte, ovins et caprins).

Selon les chiffres de la MSA et Agreste, les exploitations spécialisées ruminants mobilisent de 1,2 ETP (équivalent temps plein) en bovin viande à plus de 2 ETP en bovin lait en moyenne.



EMPLOIS DIRECTS
ET INDIRECTS

RÉPARTITION DES UTA (UNITÉS DE TRAVAIL ANNUEL) DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR TYPE D'ACTIVITÉ



Source : Agreste, Recensement agricole 2010 - Traitement Institut de l'Élevage, IFIP, ITAVI

De plus, les travaux du GIS «Elevages Demain» (2015) mettent en évidence que les **emplois indirects représentent environ 1 ETP supplémentaire pour chaque ETP présent sur un élevage.**

Par secteur de production, les données sont les suivantes :

	Emplois directs	Emplois indirects	Total ETP
Élevages bovin lait	115 000	123 000	238 000
Élevages ovins lait	7 000	3 100	10 100
Élevages caprins	9 000	4 700	13 700
Élevages bovin viande	104 000	79 000	183 000
Élevages ovin viande	21 000	13 300	34 300
Élevages veaux de boucherie	1 800	10 600	12 400
Total	257 800	233 700	491 500

Source : Recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage et GIS «Elevages Demain»

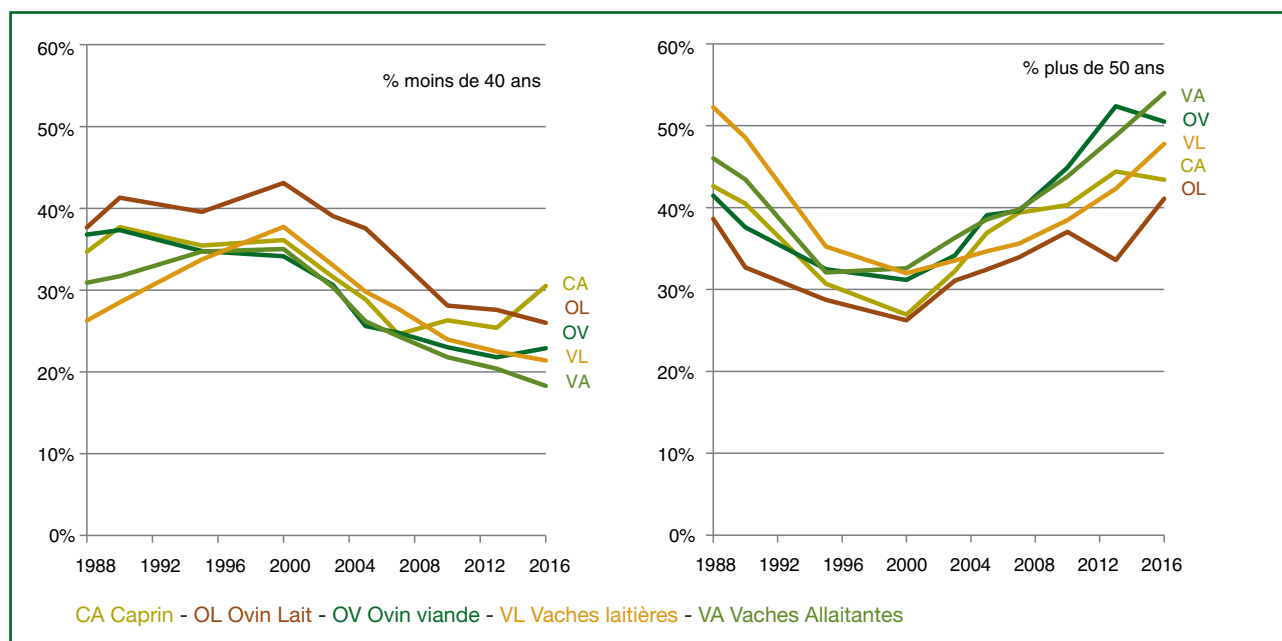
Tout cela souligne le rôle clé de l'activité d'élevage comme pilier économique dans les territoires, et support de vitalité de ces zones, qui disposent par ailleurs de très faibles alternatives.

2. Les opportunités d'installations et d'emplois d'une nouvelle génération d'éleveurs

A. De nombreux départs en retraite prévus d'ici 10 ans

Le secteur de l'élevage des ruminants se trouve caractérisé par le net vieillissement de la population de ses chefs d'exploitation depuis le début des années 2000, selon l'analyse de données réalisée par l'Institut de l'Élevage. **40 à 50 % des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans en 2016.**

POURCENTAGE DES CHEFS D'EXPLOITATIONS AYANT – DE 40 ANS ET + DE 50 ANS



Source : Agreste, Enquêtes structures, y compris 2016 et Recensement agricole 2010 – traitement Institut de l'Élevage sur la base des élevages professionnels tel que défini précédemment

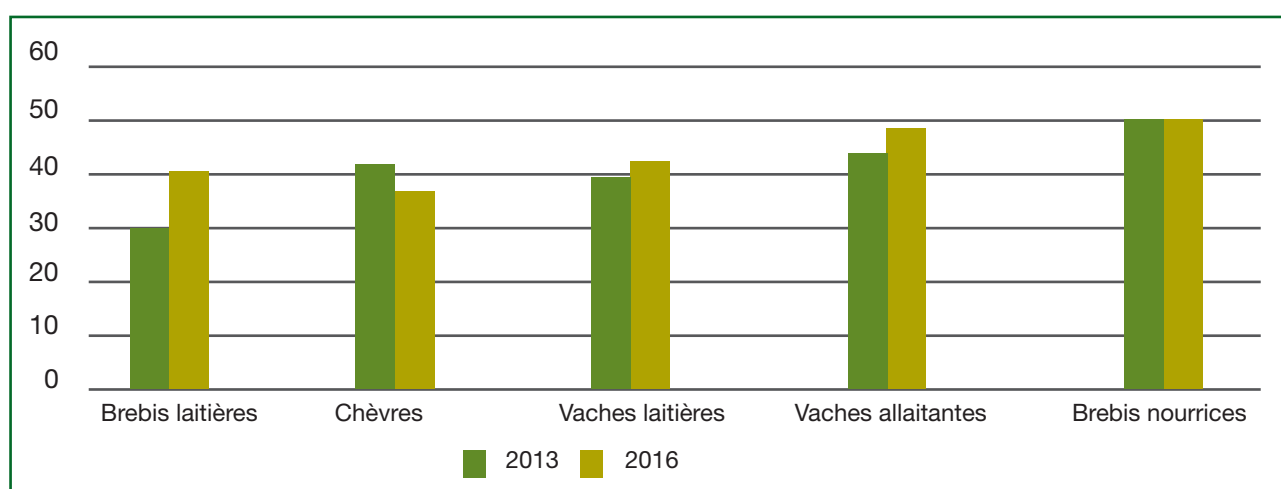


La part de chefs d'exploitation de plus de 50 ans dépasse ainsi les niveaux observés il y a plus de 30 ans en ovins viande, bovins viande et caprins.

Le déséquilibre de cette pyramide des âges annonce nécessairement un « choc de transmission » dans les 10 à 15 ans à venir, créant l'opportunité d'installations en élevage.

Par secteur de production, les données sont les suivantes :

POURCENTAGE DU CHEPTTEL DÉTENU PAR LES PLUS DE 50 ANS EN 2013 ET EN 2016 :



Source : Agreste, enquêtes structures 2013, 2016 - traitement Institut de l'Élevage

B. La transmission : une nécessité

Si cette transmission d'exploitations, de surfaces et de cheptel n'était pas assurée, les impacts seraient considérables sur de nombreux plans.

- **L'approvisionnement de la consommation nationale en produits de qualité**, respectant un très haut niveau d'exigences de production en serait prioritairement affecté. Le recours à des importations ne garantirait pas ce niveau qualitatif aux consommateurs français et ni le respect des normes environnementales et de bien-être animal vis-à-vis des attentes sociétales. Cela rendrait également les consommateurs plus dépendants des aléas de prix des marchés mondiaux.
- **L'activité économique dans les régions et l'emploi** (en aval, emplois indirects, dans chacune des filières de production) seraient corrélativement impactés.
- La contribution des secteurs de production à la **balance commerciale française**, concernant les produits laitiers (7,2 milliards d'euros d'exportation en 2017), la viande bovine et les bovins vifs hors reproducteurs (2,4 milliards d'euros d'exportation en 2017) ainsi que la viande ovine (76 millions d'euros d'exportation en 2017) est telle que notre économie serait affectée.
- Sur le plan de l'équilibre des territoires, les conséquences d'une déprise de l'activité d'élevage ont d'ores et déjà été observées dans certaines régions, mais pourraient prendre une ampleur bien plus marquée. Il en résulterait également un impact en terme environnemental, en particulier avec la **disparition de paysages** caractérisant la présence de l'activité d'élevage, la **perte induite sur la biodiversité** particulièrement riche maintenue sur les exploitations avec cheptels de ruminants, ainsi que le **déstockage du carbone** actuellement fixé sous prairies (stock en place, flux de séquestration annuelle) et la **dégradation de la qualité des sols** faute de matière organique.

C. Un potentiel pour l'installation et le salariat

En 2016, selon les données de la MSA, **4 419 installations ont été dénombrées sur des systèmes de productions spécialisés en élevage ruminants, soit 31 % du total** de 14 146 installations tous secteurs confondus (dont 9 246 à moins de 40 ans, 1 079 transferts tardifs entre époux et 3 821 autres installations tardives).

LES CHIFFRES DE L'INSTALLATION EN ÉLEVAGE RUMINANTS EN 2018

Orientation de production de l'exploitation	Nombre d'installations en 2016
Bovins lait	1 796
Bovins viande	1 462
Bovins mixtes	193
Ovins et caprins	968
Total spécialisation en élevage de ruminants	4 419

Source : MSA - Tableau de bord des nouveaux exploitants (avril 2018)

- En comparaison avec les autres filières, les installations en élevage de ruminants sont réalisées plus précocement : **44 % des installés ont moins de 31 ans en élevage de ruminants contre 37 % toutes filières confondues.**

Concernant la forme juridique de l'installation, dans les secteurs de l'élevage ruminant, elle est **principalement individuelle** (7 398 installations), ou en GAEC - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (2 223 installations). En revanche les installations en GAEC dans les filières ruminantes représentent 65 % des installations en GAEC de toutes les filières.

On observe que les installations en élevage de ruminants aboutissent à des situations pérennes : les données de la MSA de 2016 soulignent que **93 à 95 % des installés demeurent en place après 6 ans d'exercice en secteur bovin viande et bovin lait, et 86 % en élevage ovin et caprin** (catégories des installations à moins de 40 ans).

- De par l'évolution des structures d'exploitation et le profil des candidats à l'installation, **le renouvellement des générations est également assuré par un nouveau public d'installés en reconversion professionnelle et par le salariat.**
- Sur les 2 dernières décennies, la main d'œuvre salariée, en élevage ruminants, a d'ailleurs augmenté en nombre d'actifs passant de près de 20 000 actifs en 2000 à 25 000 en 2016 (source : bilan annuel de l'emploi agricole 2016) mais surtout prend une part de plus en plus importante au sein des actifs du secteur de l'élevage.

La part du salariat au sein des actifs agricoles du secteur ruminant passe ainsi de 9,7 % en 2000 à **16,8 % en 2016** (source : bilan annuel de l'emploi agricole 2016). **Sur la période 2013-2016, on constate un tassement de la progression relative du salariat.**

Ces chiffres témoignent de l'intérêt que suscite l'élevage mais le taux de renouvellement reste insuffisant. Il faudrait chaque année plus que doubler le nombre d'emplois nouveaux (nouveaux installés et salariés) pour remplacer l'ensemble des départs à la retraite.

LES FREINS



LES FREINS

II – MALGRÉ DES DISPOSITIFS INCITATIFS, DE TROP NOMBREUX FREINS À L'INSTALLATION SUBSISTENT EN ÉLEVAGE

1. Une palette de dispositifs existants

Les principales mesures en place pour favoriser l'installation sont les suivantes :

Les **Points Accueil Installation** départementaux jouent un rôle central pour accompagner le porteur de projet dans ses réflexions et démarches. Un chargé de mission permet d'orienter le candidat vers les organismes et ressources adéquates.

Le **Répertoire Départ – Installation** est construit pour une mise en relation avec des futurs cédants ou des exploitants en recherche d'associés.

Les centres d'élaboration des **Plans de Professionnalisation Personnalisés** (PPP), présents dans chaque département, accompagnent les porteurs de projet dans l'acquisition de compétences.

C'est le futur chef d'entreprise, aidé d'un conseiller projet et d'un conseiller compétences, qui élabore son plan de formation et de stages. Le PPP permet également de passer des formations diplômantes. Tous les porteurs de projet peuvent demander la réalisation d'un PPP.

La réalisation du **Plan d'Entreprise** (PE) en complément des autres volets du dispositif d'accompagnement permet au futur chef d'exploitation, qui demande les aides à l'installation, de s'assurer de la viabilité économique de son projet et de sa « vivabilité », au travers d'un véritable business plan.

Le suivi « post – installation » a pour objectif de permettre au jeune installé de « lever la tête du guidon » pour analyser l'avancée techno-économique, mais aussi le niveau humain (relation avec les associés, vivabilité). La formation continue est bien entendu disponible tout au long de la carrière de l'éleveur.

Les **dispositifs d'aides financières** :

1. Prioritairement, la **Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)** (80 % attribuée en première année et 20 % en 5^e année). Le montant de base varie selon les zones et les régions : en zone de plaine entre 8 000 et 15 000 €, en zone défavorisée entre 10 000 et 22 000 €, en zone de montagne entre 15 000 et 36 000 €. S'y ajoutent des modulations nationales et régionales.

2. **Au plan fiscal**, les bénéficiaires de la DJA à compter du 1^{er} janvier 2019 peuvent prétendre à un abattement de leur part de bénéfice agricole imposable durant les 60 premiers mois. L'abattement varie selon le montant du bénéfice imposable. Il est de 75 % lorsque le bénéfice est inférieur à 43 914 € (porté à 100 % pour l'exercice d'inscription de la DJA en comptabilité). Pour ceux dont le bénéfice est supérieur à 43 914 €, l'abattement est de 50 % dans cette première limite et de 30 % entre 43 914 et 58 552 €, aucun abattement ne s'applique au-delà. À noter que ces abattements sont respectivement portés à 100 % et 60 % pour l'exercice d'inscription de la DJA en comptabilité. Pour l'exercice d'octroi de la DJA le montant total des abattements prévu ne peut être inférieur au montant de la DJA.

Les bénéficiaires de la DJA peuvent aussi pendant 5 ans obtenir un dégrèvement automatique de 50 % de la TFNB (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties) pris en charge par l'État, afférent aux parcelles exploitées. Ce taux peut être renforcé par les collectivités territoriales.

- 3. Concernant les **cotisations sociales**, le jeune agriculteur peut bénéficier d'une exonération selon un taux dégressif de ses cotisations sociales personnelles, durant 5 ans.
- 4. La **PAC** a d'autre part introduit la possibilité d'un «top-up» sous forme de revalorisation des DPB (Droit à Paiement de Base), une disposition mise en place en France depuis 2016. Ce montant porte sur environ 70 € par hectare sur les 34 premiers hectares, soit 2 500 € par an durant 5 ans.
- 5. **Des dispositifs d'appui et d'accompagnement** sont par ailleurs mis en place selon les zones par les collectivités territoriales (Région, Département,...) par les banques (réduction des frais bancaires, compte sur Livret «Projet Agri» du Crédit Agricole ouvrant par ailleurs droit à un prêt de 50 000 € à taux préférentiel pour 10 ans, avance DJA en attente de son versement, et par les coopératives et entreprises privées (cautionnement, avance de trésorerie sans intérêt pour acquisition de cheptel, appui technique gratuit,.
- Plus récemment ont émergé **de nouvelles modalités d'appui complémentaires**, telles que le «crowdfunding» (par le don avec ou sans contrepartie, ou par le prêt) et les «fonds de garantie» (cautionnement pour les prêts à réaliser par les jeunes installés auprès des banques, tel que proposé notamment par la SIAGI).



TÉMOIGNAGE

Dominique Bouvier, Responsable du Services Entreprises et Installation **APCA**

« De tous les secteurs d'activités, l'entrepreneuriat en agriculture est l'un des plus soutenus. L'Europe, l'État et les territoires contribuent à la mise à disposition d'un accompagnement technique et financier de grande qualité. La performance du dispositif n'est plus à prouver : le taux de pérennité à 5 ans des entreprises qui en ont bénéficié est encore aujourd'hui de 95 %. Les Chambres d'agriculture sont, de part notamment leurs missions de service public déléguées par les pouvoirs publics, des opérateurs incontournables de ce dispositif dans les territoires.

Aujourd'hui, pour maintenir l'effet levier de cet accompagnement les Chambres d'agriculture anticipent les évolutions. Un nouveau public de porteurs de projet émerge, moins proche du milieu, qu'il est d'autant plus important d'informer et de former grâce au professionnalisme des Points Accueil Installation (PAI) et des Centres d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP). Le business plan doit être également de plus en plus évolutif pour prendre en compte et anticiper des variables multiples et complexes, dans un contexte économique incertain.

Cependant, la transmission du savoir-faire reste la clé de voûte d'un projet qui fonctionne ; tout particulièrement en élevage où les techniques de production et de conduite de troupeau sont spécifiques. Pour cela, la sensibilisation des cédants et la promotion d'actions de parrainage comme l'importance accordée à l'apprentissage, restent indispensables pour bâtir des exploitations qui durent ».



2. Mais des freins subsistent pour le renouvellement des générations en élevage

A. Les freins vus par des jeunes éleveurs

Une enquête a été réalisée par Jeunes Agriculteurs auprès de jeunes éleveurs de ruminants, en 2017, mettant en évidence des freins ou complexités par filière de production ruminants :

● **En bovin lait**, la moyenne calculée auprès des enquêtés affiche un montant moyen d'investissements à l'installation de 344 000 € (90 000 à 940 000 €). 79 % des cas sont en GAEC, 89 % dans un cadre familial.

La difficulté financière principale identifiée concerne la trésorerie et le fonds de roulement. Viennent ensuite le sujet du financement des bâtiments et du cheptel, puis de façon moindre le foncier.



Sont également mentionnées le problème des mises aux normes non anticipées, et d'autres problématiques comme l'achat de parts sociales.

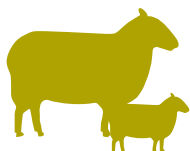
L'offre bancaire est jugée adaptée par seulement 50 % des sondés, les adaptations suggérées portent notamment sur les prêts à piloter et une prise en charge du coût de garantie bancaire.



● **En production de bovin viande**, le montant moyen des investissements lors de l'installation est de 352 450 € (110 000 € à 910 000 €), avec un échantillon qui affiche une part importante en hors cadre familial : une installation sur trois.

La difficulté de constitution de la trésorerie dépasse les 50 % de réponses. Le manque de rémunération du capital explique en partie cette difficulté à former la trésorerie. Cette mauvaise rémunération du capital induit également des difficultés pour investir par la suite.

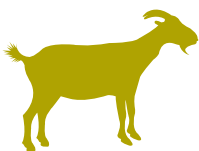
L'offre bancaire est jugée adaptée par seulement un tiers des sondés, tandis qu'un autre tiers la juge inadaptée et le dernier tiers ne se prononce pas. L'allongement des prêts est cité comme piste d'amélioration par les sondés.



● **En production ovine**, le montant moyen des investissements à l'installation de l'échantillon enquêté se situe à 138 530 € (30 000 € minimum et de 350 000 € pour le maximum). On note une part plus importante des installations individuelles avec 53 % de l'échantillon, tandis que les installations en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) représentent 37 % des installations et celles en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) seulement 5 %.

On observe que les difficultés de financement de foncier sont plus importantes en filière ovine, ce qui peut être dû à un moindre recours au fermage lors de l'installation. De même, les difficultés pour constituer la trésorerie sont plus importantes. En revanche, on note une moindre difficulté au financement du cheptel.

Sont suggérés un allongement des prêts et une aide à la garantie bancaire, ainsi qu'une proposition d'aide supplémentaire à la trésorerie pour les installations.



● **En production caprine**, le montant moyen d'investissement à l'installation est de 150 000 € (minimum à 17 000 € avec un cas particulier d'un atelier de transformation autofinancé et maximum de 350 000 €). Une majorité d'installation est constatée en GAEC (60 %).

Parmi les éleveurs interrogés, aucun n'a relevé spécifiquement de difficultés de financement en ce qui concerne le foncier ou le cheptel. De fait, il est constaté que plusieurs laiteries accompagnent les nouveaux installés dans la constitution de leur cheptel. En revanche, les difficultés de financement en bâtiments et matériels sont proportionnellement plus importantes que dans les autres filières. La constitution de la trésorerie reste une difficulté importante également.

Il est demandé plus de souplesse et de flexibilité dans le remboursement des emprunts bancaires.

TÉMOIGNAGE

Loïc Quéllec, éleveur allaitant (Limousines) dans les Alpes-de-Haute-Provence et vice-président JA responsable du dossier Renouvellement des Générations en Agriculture

« J'ai eu une installation assez favorable au niveau de l'accès au foncier, peu de personne ont la chance de s'installer avec autant de pâturages mais là où j'ai rencontré des difficultés c'était pour construire mon bâtiment d'élevage. J'ai passé 6 ans à chercher un propriétaire qui accepterait de me vendre son terrain pour que j'y construise le bâtiment. Là j'ai compris la difficulté de l'installation pour un hors cadre familial ! C'est finalement grâce à une donation de terres de mes parents que j'ai pu construire le bâtiment et finir mon installation. Dans certaines régions la spéculation sur la constructibilité des terres agricoles constitue un réel frein auquel il faudrait s'attaquer pour favoriser l'installation en élevage.

De manière plus globale l'installation devrait être encouragée par une augmentation de la rentabilité de la filière en assurant une meilleure répartition de la valeur ajoutée et en encourageant la contractualisation ».

Analysée de façon plus transversale au travers des réponses de l'ensemble des enquêtés, les freins à l'installation peuvent être classés en 3 grands volets :

EN AMONT DE L'INSTALLATION :

Foncier

Il s'agit d'une difficulté récurrente pour les jeunes devant accéder rapidement à la propriété de leurs terres, malgré un prix du foncier relativement contenu par rapport à d'autres pays européens.

Pour les jeunes s'installant en fermage, il faut souligner deux obstacles. L'un est lié à la multiplicité des types de baux ruraux (bail cessible, bail à complant, locations annuelles renouvelables, baux à long terme, concessions temporaires,...) face à laquelle le jeune manque de repères et de conseil pour retenir la solution appropriée. Un second obstacle lié au foncier tient aux situations où le cédant n'a pas assuré un entretien suffisant des terres les dernières années, entraînant des risques de pertes de performances pour le jeune installé.

Repérage et conseil

Le repérage d'exploitations en adéquation avec le projet des futurs éleveurs pose problème, notamment dans les filières de petits ruminants, où, suivant les régions, la taille des exploitations peut effrayer un futur repreneur qui va vouloir s'installer avec une plus petite troupe pour démarrer en douceur ou au contraire, être trop petite pour être viable.

Il est aussi noté en filières de petits ruminants un manque de connaissance des références techniques dans les régions où il est moins développé, ainsi qu'un manque de transversalité des connaissances entre conduite d'élevage et transformation, alors que ce type de projet s'observe de plus en plus en filière caprine notamment et l'apparition de plus en plus de projets « atypiques » portés par des candidats pouvant ne pas être issus du milieu agricole.

Relation avec les banques

La relation avec les banques est souvent ressentie comme complexe et difficile par les jeunes installés. Par ailleurs, il est observé un manque de flexibilité notamment pour la constitution de la trésorerie ou lors de coups durs financiers.

Les niveaux élevés de garanties bancaires demandées constituent un coût supplémentaire pour les porteurs de projets, particulièrement ceux hors cadre familial.

Manque de visibilité économique et sur l'avenir de l'élevage

Les crises à répétition contribuent au manque de confiance des jeunes dans l'avenir de l'élevage. Le manque de visibilité en termes de prix et de volumes à produire ne permet pas non plus de se projeter sereinement, et s'avère être un frein majeur.

Fiscalité

La fiscalité n'est pas jugée adaptée aux projets de transmission, notamment du fait du peu d'incitation envers les cédants. En effet, il n'existe aucun dispositif fiscal dédié à la transmission à un jeune agriculteur ayant suivi le dispositif à l'installation. De ce fait les cédants ne sont d'une part pas incités à transmettre leur outil de production aux jeunes plutôt qu'à l'agrandissement et d'autre part, ils ne sont pas non plus incités à garder une exploitation performante jusqu'en fin de carrière en vue d'une transmission, de peur de se voir appliquer une fiscalité trop lourde lors de la vente de l'exploitation.

Cela est d'autant plus vrai dans les élevages de ruminants du fait de la transmission du cheptel.

LORS DE LA REPRISE :

● Évaluation patrimoniale de l'exploitation

L'évaluation du coût de reprise se réalise souvent sur base d'une estimation patrimoniale, qui ne reflète pas nécessairement la réelle valeur économique, d'autant plus quand le jeune est contraint à des investissements en complément sur les bâtiments ou le matériel qui peuvent être vieillissants ou inadaptés.

● Évaluation de la valeur du cheptel, génétique ainsi que la qualité sanitaire

Au-delà de la valeur de production, la valeur génétique peut être un élément difficilement quantifiable. La qualité sanitaire du troupeau constitue un autre point de difficulté pour l'évaluation et les performances que le jeune éleveur peut attendre, notamment pour des installations hors cadre familial.

● Achats des parts sociales en installations sous forme sociétaire

Pour être éligible aux aides à l'installation, le bénéficiaire doit détenir au minimum 10 % des parts sociales en cas d'installation en société. Mais quand le volume des parts à racheter s'élève, il peut alors devenir un poids important.

● Faible rémunération au regard du capital investi

La faible rémunération du capital investi est un dernier frein à la reprise, particulièrement marqué en filière bovin allaitant, les cycles étant plus longs et le capital à mobiliser très important.

FREINS « INSTITUTIONNELS »

● Mises aux normes

Les mises aux normes entraînent des investissements supplémentaires qui peuvent ne pas être prévus au moment de l'installation. La mise en conformité peut alors parfois aller jusqu'à remettre en cause la viabilité du projet. Ces investissements subis contribuent aux difficultés de constitution de la trésorerie lors des premières années.

● Délais de paiement des subventions et aides, lourdeur administrative

Les aides sont régulièrement payées avec des mois de retard, voire davantage. Ces délais importants peuvent mettre en péril la trésorerie de l'exploitation, ou remettre en cause la possibilité de construction ou de mise aux normes des bâtiments.

Par ailleurs, la lourdeur des procédures administratives et le manque de transversalité entre les administrations sont également un frein au financement des installations. Certaines aides sont méconnues par les services de conseil, les montages de dossiers et les délais d'instructions s'avèrent particulièrement lourds et peuvent décourager les porteurs de projets.



B. Les freins vus par des conseillers accompagnant l'installation

Une enquête a été réalisée en parallèle par l'Institut de l'Élevage en 2017 auprès de conseillers experts de l'installation – transmission dans les départements.

Les principales conclusions concernant les freins à l'installation sont les suivantes :

● Accès au foncier

Dans ce domaine, les difficultés identifiées sont liées à la pression foncière intra-agricole (agrandissement des structures) et extérieure, des réticences a priori croissantes à la mise à disposition par bail, un prix de vente des terres en hausse (dont pratique du « pas-de-porte » dans certaines régions telles que dans la partie nord de la France), et le constat d'une certaine rétention foncière (complément de revenu en cas de pluriactivité et retraite, patrimoine familial).

● Coût financier de la reprise

Le montant global de la reprise d'une exploitation s'alourdit et devient de plus en plus difficile à financer, compte tenu de l'agrandissement des structures agricoles, d'une évaluation patrimoniale par le cédant, du poids des comptes associés dans les sociétés et des investissements du cédant lors des dernières années. On note aussi parfois l'absence de consensus familial pour favoriser la reprise par un des cohéritiers. Enfin, il est mentionné les surcoûts à l'installation en élevage, tels que la rénovation quasi intégrale des clôtures, ou les difficultés à trouver des cheptels de qualité dans les régions où la production est peu présente (par exemple en filière ovine).

● Faiblesse des résultats économiques et volatilité

Le niveau de résultats est parfois trop faible pour reprendre et moderniser les exploitations d'élevage tout en assurant les prélèvements privés nécessaires. Cette difficulté est accrue par le caractère trop aléatoire des prix, et l'aléa induit sur la réalisation et la fiabilité des études prévisionnelles.

● Financement bancaire

Les difficultés à obtenir des banques la possibilité de financer la trésorerie de l'exploitation sont régulièrement soulignées, alors que les situations économiques sont de plus en plus tendues. Par ailleurs, l'inexpérience des porteurs de projets face à la négociation bancaire est un frein régulièrement signalé.

Un questionnement est ouvert quant à la durée des prêts alors que les objets financés (cheptel, matériel, bâtiment, foncier) sont à durées de vie très différentes.

Enfin, concernant les reprises au-delà de la valeur économique de l'exploitation, les prêts familiaux sollicités par les banques constituent une contrainte.

● Attractivité du métier et aspects sociaux

L'image des conditions de travail (en référence à l'astreinte, aux congés,...) et la situation de crise de revenu souvent constatée, constituent un frein important. Il est également indiqué certaines difficultés d'intégration dans les situations d'installation des personnes non issues du milieu agricole, y compris pour trouver des stages et ainsi mieux se former, alors que ce public constitue un nombre important de candidats au métier aujourd'hui. La vivabilité du projet (vis-à-vis du temps de travail à consacrer, mais aussi de la capacité par exemple du conjoint à trouver du travail) au-delà de la viabilité économique est un point d'attention. L'isolement en milieu rural est aussi parfois criant.

C. Le métier d'éleveur : un métier peu connu ou mal connu, d'après le RMT Travail en Élevage

Le constat auprès des jeunes en orientation

La perception qu'ont les collégiens ou lycéens de l'agriculture a été étudiée au cours de différentes enquêtes ou sondages conduits en Hauts de France, Auvergne, Bretagne et Normandie. De nombreuses idées reçues ou objections ternissent l'image des métiers. Au travers de verbatim nous recensons les **principales critiques qui visent l'organisation du travail** « *métier dur physiquement* », « *sans temps libre* », et les **conditions de vie** « *avec des faibles revenus* », « *célibataire* », « *isolement* », « *pour gens pas très futés* » « *le lycée agricole c'est pour les nuls qui ne veulent pas redoubler* ».

Néanmoins, les métiers de l'agriculture bénéficient d'une **image positive** où l'on peut « *s'épanouir au contact d'animaux et de la nature* », « *passionnant* », « *riche et varié* » « *être son propre chef* ».

L'analyse des résultats de ces enquêtes est complexe, les représentations des métiers sont largement **alimentées par l'histoire personnelle des jeunes**. La présence d'un parent ou aïeul agriculteur, la proximité avec le monde agricole, les représentations du cercle familial ou éducatif, l'exposition lors d'émissions télévisées, aux médias et aux réseaux sociaux sont déterminants dans la construction des représentations et volatiles dans le temps. Établir des modèles à partir de ces résultats n'est pas envisageable.

Le constat auprès des adultes ou plus généralement de la société

Les enquêtes conduites auprès d'adultes par des membres du groupe de travail ou par des instituts de sondages soulèvent le même constat : l'image des agriculteurs n'est pas homogène, elle comporte une double face.

- ➡ La première est empreinte de nostalgie présentant un agriculteur souvent éleveur de quelques animaux sur quelques hectares et vendant ses produits à la ferme. Cette vision suscite une forte sympathie des sondés qui soulignent le courage, la passion et l'injustice de ce métier où le revenu n'est pas à la hauteur des longues journées de travail.
- ➡ À l'opposé, la seconde image de l'agriculteur est décrite comme cultivant, avec l'aide de grosses machines et de salariés sur une exploitation de grande taille où les animaux sont enfermés. Il vit d'aides publiques et n'hésite pas à manifester dès qu'il sent ses intérêts menacés. Pour achever le portrait, il pollue les ressources naturelles et détruit ou abîme les paysages.

De ces **2 visions stéréotypées**, nous pouvons faire le constat d'un **décalage toujours plus grand entre la perception et la réalité des métiers et des pratiques agricoles**. L'institut de sondage BVA l'illustre par des chiffres. En 2014, il a croisé les points de vue de 600 chefs d'exploitation et de 1 005 personnes représentatives de la population française. Elle montre que 6 Français sur 10 ont une opinion favorable de l'agriculture mais le regard sur l'évolution est plus partagé. Seuls 49 % pensent que l'agriculture évolue favorablement, 24 % considèrent qu'elle a perdu en valeur, que la qualité des produits et le rapport qualité/prix se sont dégradés, qu'elle ne retire pas de bénéfices du progrès technologiques (24 % n'ont aucune opinion sur le sujet).

Parmi la société et de plus en plus parmi les urbains, **des personnes souhaitent revenir à la terre et se réapproprier l'acte de produire**. Les plus motivés font cheminer cette idée et la conduisent jusqu'à une reconversion en tant que salarié ou même exploitant.

La vision des lobbies anti-élevage

Parmi les réfractaires à l'agriculture, on note la **montée en puissance des lobbies anti-élevage** (végétariens et véganes) et des militants de la cause animale alors que les véganes ne représentent que 0,5 % des consommateurs. Ils investissent de plus en plus les médias, inondent les réseaux sociaux dénonçant la cruauté des éleveurs. Leurs propagandes à coups d'images chocs discréditent et stigmatisent l'image du métier et l'impact médiatique de ces associations crée le doute dans la société. De plus, la controverse est soutenue par des personnalités médiatiques dont l'influence touche particulièrement les jeunes.

TÉMOIGNAGE

Joël Mazars, éleveur de chèvres dans l'Aveyron et Eleveur Témoin pour la filière caprine à la CNE

«Les Éleveurs Témoins, c'est une initiative qui remonte à l'époque de la crise de la vache folle et ses conséquences médiatiques. Dès le début, je me suis questionné sur la manière de communiquer sur mon quotidien, qui était déjà assez mal connu du reste de la société. Je ressentais le besoin de raconter ce que je vivais sur mon exploitation, mes joies et mes difficultés pour ce métier passionnant qu'être éleveur.

Les formations des Éleveurs Témoins à la prise de parole ont d'abord été mises en place par les secteurs bovins lait et viande. Puis nous avons également initié avec la FNEC (Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres) et la CNE (Confédération Nationale de l'Élevage) un réseau d'éleveurs témoins propre à la filière caprine. L'objectif ? Former des éleveurs pouvant communiquer en cas de crise, mais aussi de manière plus générale sur la filière et le métier d'éleveur de chèvres. Il ne s'agit pas de formater un discours mais de nous donner les clés permettant de nous exprimer sur notre métier et de répondre aux questions légitimes de la société, et parfois briser certaines idées reçues.

Au sein du groupe des Éleveurs Témoins, les équilibres de la filière sont respectés : entre les différents territoires, les différentes valorisations (laitiers/fermiers) ou la parité (homme/femme). Grâce à ces formations, nous devenons peu à peu plus à l'aise pour parler de notre métier et de nos pratiques.

Cela demande du temps et de l'investissement personnel, mais je pense que c'est important de s'exprimer sur notre quotidien, à la fois pour soi-même, mais aussi pour nos collègues et, bien sûr, pour l'ensemble de nos concitoyens».



© D. Bibbal - Artgrafik

D. Autres freins identifiés

D'autres facteurs non présentés dans les trois études précédentes constituent également des freins au renouvellement des générations.

La gestion du salariat

Le salariat, peu présent jusqu'au début des années 2000 dans les exploitations d'élevage françaises, tend depuis à se développer, et sous plusieurs formes pour mieux s'adapter aux besoins de chacun : salariés partagés ou permanents, salariés de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles), de groupements d'employeurs ou de services de remplacement, etc.

Le salariat est dorénavant présent dans de nombreuses exploitations et en particulier dans les exploitations laitières. Il répond à une diversité de motivations pour l'éleveur :

- le soulager dans un contexte d'agrandissement ou de départ d'associés quand il y a trop de travail,
- améliorer la qualité de vie par un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle (davantage de congés, week-ends, temps en famille...),
- déléguer certaines tâches pour se concentrer sur un atelier,
- prendre des responsabilités extérieures,...

Le développement du salariat est un **enjeu important** pour le développement et la pérennité des exploitations agricoles. Cependant, **les éleveurs rencontrent des difficultés à recruter** des salariés **compétents et motivés** pour de multiples raisons :

- ➡ Une **image peu valorisante** du salariat en élevage,
- ➡ Des **salaires parfois peu attractifs** liés à la situation économique de certains élevages ainsi qu'à des résultats irréguliers ne permettant pas une rémunération constante,
- ➡ Un **déficit de compétences en gestion des ressources et relations humaines des éleveurs** (dû à un manque de formation initiale des éleveurs en matière de management).

TÉMOIGNAGE

Isabelle François, directrice de l'**ANEFA** (Association Nationale Emploi Formation en Agriculture)

« L'agriculture est un secteur générateur d'emplois puisque chaque année ce ne sont pas moins de 50 000 salariés agricoles permanents qui sont recrutés dans plus de 100 métiers dans l'agriculture. Cependant, le secteur ressent un manque cruel de main-d'œuvre : 16 % des entreprises agricoles rencontrent des difficultés à embaucher, dont la moitié par manque de candidats et par conséquent, ce sont 12 000 emplois salariés agricoles qui restent vacants chaque année.

Afin de développer l'attractivité des métiers et des offres d'emploi de la production agricole, l'Anefa a pour objectifs de promouvoir les métiers et les formations de l'agriculture, de développer l'emploi agricole et d'informer sur les besoins en recrutement de salariés agricoles. Le réseau est composé de plus d'une quarantaine de structures régionales et départementales, et avec le national, développent plus de 1 000 actions en faveur de la promotion et le développement de l'emploi agricole, de la formation (salons, forums, visites des établissements scolaires et d'exploitations agricoles, actions sur l'emploi saisonnier...).

Nous devons donc continuer à travailler collectivement sur les questions du salariat dans le secteur agricole, y compris en élevage, pour pourvoir les postes que propose ce secteur. »



Inadéquation entre les offres et les projets d'installation

La recherche d'une exploitation à reprendre est une étape déterminante pour le futur installé qui doit trouver un cadre qui lui permette de mettre en œuvre et **concilier son projet professionnel et personnel**. Or, le profil des exploitations à reprendre ne correspond pas toujours aux attentes et aux projets des potentiels candidats à la reprise.

Suivant les cas et notamment dans les zones d'élevage, **la taille de plus en plus importante des exploitations spécialisées** peut être un frein pour un futur installé. En effet, d'une part cela nécessite des capitaux importants à la reprise et d'autre part le nouvel installé peut préférer démarrer de manière progressive son activité afin ne pas être directement confronté à la gestion technique et sanitaire d'un grand troupeau.

À l'inverse dans certains cas, le **manque de surfaces ou d'investissements de certaines exploitations** rend le projet de reprise non viable économiquement.

Enfin, le **manque de mobilité** qui peut être lié à l'activité professionnelle du conjoint ou à d'autres contraintes personnelles peut également être un handicap pour certains porteurs de projet.

Les grands prédateurs

La pression de plus en plus importante du **loup** et de l'**ours** sur les troupeaux est une véritable **remise en cause de l'activité d'élevage en plein air**. Avec près de 10 000 ovins, bovins, caprins et équins victimes du loup tous les ans, et avec près de 33 départements concernés, l'élevage de ruminants français est clairement menacé dans les zones les plus touchées. Entre des conditions de travail insoutenables, les pertes économiques et la pression sociale et administrative qui en découlent, certains jeunes, notamment fille ou fils d'éleveurs en place, renoncent à leur projet d'installation malgré toute la passion qui les anime.

LES PROPOSITIONS



III – LES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Un grand nombre d'acteurs et d'organisations agissent activement dans le domaine de l'installation des jeunes et de la transmission, au niveau local, régional ou national.

Ils accomplissent des missions spécifiques ou apportent un appui plus général, et l'installation dépend en premier lieu de la capacité de maintien de l'activité de ce réseau d'intervention et de conseil auprès des candidats à la reprise et auprès des cédants.

Afin de conforter la transmission et l'installation dans le secteur de l'élevage, la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) s'est tout d'abord donnée pour mission de donner de la visibilité au travail de tous ces acteurs et de proposer, sur un site internet dédié, **www.devenir-eleveur.com**, un **portail** permettant aux différents publics en recherche d'informations de trouver un premier niveau de renseignements, et d'être orienté vers ces partenaires spécialisés.

Ce site « Devenir Eleveur » a également vocation à constituer une banque de ressources sur ces questions d'installation et de transmission, un lieu d'échanges et de capitalisation des initiatives et de servir d'interface de dialogue entre les acteurs accompagnant l'installation en élevage afin de favoriser les synergies.

Les partenaires ont profité de la création de ce site pour porter d'une seule voix un **message positif** sur le métier d'éleveur d'aujourd'hui.



En complément, et suite au travail mené sur l'expertise des freins à l'installation et au salariat, et à la réflexion sur les solutions d'amélioration, **la CNE a identifié un ensemble d'actions et mesures prioritaires, permettant de favoriser le renouvellement des générations en élevage.** De manière générale, la CNE soutient :

- ➡ **Le maintien d'un dispositif national et européen d'aide à l'installation et la création d'un observatoire**
➤ les propositions 1 et 2

La CNE propose également des leviers relevant de trois domaines principaux :

- ➡ La formation ➤ les propositions 3 à 6
- ➡ L'accès et le financement des moyens de production (foncier, bâtiment, matériel, cheptel)
➤ les propositions 7 à 18
- ➡ L'image du métier, les problématiques sociales et de relations humaines ➤ les propositions 19 à 24

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE NOS PROPOSITIONS

Au préalable, deux propositions d'ordre général sont formulées :

1. Maintenir un dispositif national et européen d'aide à l'installation ambitieux et donner de la lisibilité aux jeunes installés en matière de politiques d'accompagnement de l'agriculture > pour plus de détails, se reporter à la page 35.
2. Disposer de données chiffrées actualisées sur l'installation et sur les nouveaux installés depuis moins de 5 ans, à l'échelle nationale et locale et par filière de production > pour plus de détails, se reporter à la page 35.

FORMATION

Formation initiale



3. Permettre aux élèves des filières générales de mieux comprendre comment sont produits les aliments qu'ils consomment au quotidien, et l'importance du secteur agricole pour l'économie française et les territoires. Développer un partenariat entre le secteur éducatif et le secteur agricole > pour plus de détails, se reporter à la page 36.
4. Continuer d'adapter et de moderniser les programmes de formation en lycées et en enseignement supérieur agricoles, au vu d'un métier qui évolue fortement et requiert de plus en plus une large gamme de compétences, notamment sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines et à l'approche stratégique dans un contexte mouvant (aléas économiques, climatiques...) > pour plus de détails, se reporter à la page 37.
5. Promouvoir la découverte des métiers de l'élevage et l'acquisition des savoirs faire par les stages et plus particulièrement par l'apprentissage. Encourager les éleveurs à devenir maître d'apprentissage pour participer à l'effort de formation de la nouvelle génération, notamment de jeunes non issus du milieu agricole > pour plus de détails, se reporter à la page 38.

Formation professionnelle



6. Promouvoir plus activement la formation continue auprès des éleveurs compte tenu d'un métier qui requiert de savoir évoluer, s'adapter, utiliser de nouvelles technologies, manager du personnel, gérer financements et investissements dans un environnement marqué par les aléas... Les crédits en faveur de la formation continue doivent être confortés > pour plus de détails, se reporter à la page 39.



L'ACCÈS ET LE FINANCEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION (FONCIER, BÂTIMENT, MATÉRIEL, CHEPTTEL)

Mesures politiques, fiscales et réglementaires



- 7. Maintenir la capacité d'orienter une part des aides de la PAC vers les systèmes de production requérant plus d'actifs, conformément à un modèle d'élevage français à taille humaine, présent sur tout le territoire > **pour plus de détails, se reporter à la page 40.**
- 8. Renforcer le contrôle des structures afin de favoriser la réalisation de projets de transmission – installation > **pour plus de détails, se reporter à la page 40.**
- 9. Améliorer la fiscalité de la transmission et de l'épargne, avec notamment la mise en œuvre de la proposition de DUET (Dotation Unique Epargne Transmission), afin d'encourager les départs en retraite suite à une transmission – installation > **pour plus de détails, se reporter à la page 41.**

Mesures visant à adapter les conditions de reprise des exploitations et le financement de l'installation au nouveau contexte structurel et économique de l'élevage



- 10. Développer une méthode commune d'évaluation de la valeur économique et de reprenabilité (initiative EXPERTIS,...) et renforcer la coordination entre les partenaires intervenant lors de cette évaluation > **pour plus de détails, se reporter à la page 43.**
- 11. Renforcer les études prévisionnelles économiques au niveau de la diversité des options et d'une matrice de résultats en fonction d'aléas. Favoriser la disponibilité de références techniques et économiques adaptées à ces phases d'installation > **pour plus de détails, se reporter à la page 44.**
- 12. Mieux informer les porteurs de projets d'installation et leurs accompagnants sur les différentes solutions de financement et de reprise de capitaux d'exploitation et du foncier, ainsi que sur les formes de cautionnement > **pour plus de détails, se reporter à la page 44.**



- 13. Encourager l'achat progressif par le repreneur ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 45.
- 14. Communiquer sur les différentes formes de baux pour la location de foncier ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 47.
- 15. Favoriser les formules de portage des capitaux, par exemple selon le dispositif de GFA (Groupement Foncier Agricole) ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 47.
- 16. Atténuer le coût de la garantie bancaire, par exemple en valorisant le contenu du Plan d'Entreprise, et en obtenant plus globalement des conditions moins onéreuses de la part des différents acteurs (banques, BPI, SIAGI, ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 48.
- 17. Permettre une variabilité des annuités selon la conjoncture, et adapter les durées de prêts selon les objets des financements ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 48.
- 18. Favoriser le parrainage pour l'accompagnement des porteurs de projets d'installation lors de la négociation, notamment avec les banques ➤ pour plus de détails, se reporter à la page 49.



© D. Bibbal - Artgrafik

L'IMAGE DU MÉTIER, LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES ET DE RELATIONS HUMAINES



- **19.** Poursuivre et amplifier l'effort de communication vers l'opinion publique et les consommateurs afin de mettre en valeur l'activité d'élevage, les services rendus, la qualité des produits animaux, et conforter ainsi l'image des métiers de l'élevage :
 - 1 ➡ Réaliser une campagne de communication à grande échelle et multi-partenariale pour faire la promotion du métier, à l'instar par exemple de la campagne sur « l'Artisanat, première entreprise de France » ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 51.**
 - 2 ➡ Améliorer la communication des acteurs des filières d'élevage et favoriser notamment le témoignage des éleveurs sur leur propre métier auprès des élèves d'enseignement général, et sur les réseaux sociaux. S'appuyer sur un déploiement à plus grande échelle du dispositif de formation des éleveurs à la prise de parole ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 51.**
 - 3 ➡ Créer plus d'opportunités pour faire découvrir le métier d'éleveur, notamment auprès des scolaires. Développer des opérations de communications ciblées vers certains publics : prescripteurs de l'orientation scolaire, élèves de l'enseignement agricole, ... ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 52.**
- **20.** Sensibiliser les élus, notamment des conseils régionaux, sur l'importance de l'élevage sur les territoires, pour l'emploi, l'activité économique, la cohésion et la dynamique sociale ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 53.**
- **21.** Favoriser l'intégration des jeunes récemment installés sur leur territoire, en encourageant par exemple l'adhésion à des réseaux locaux (CUMA, ...), le parrainage, ... afin de souligner la capacité d'accueil et de lien social dans les régions d'élevage ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 54.**
- **22.** Faire connaître les solutions diminuant la charge de travail et l'astreinte, améliorer le volet « temps de travail » dans les études prévisionnelles pour faciliter sa prise en compte. Communiquer sur les avantages des formes sociétaires, ou les options de travail avec des salariés pour un partage de la tâche de travail ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 54.**
- **23.** Développer à l'échelle des territoires les actions pour renforcer la durabilité sociale et l'attractivité du métier d'éleveur et de salarié en élevage en apportant un appui sur l'analyse des besoins en main d'œuvre, la gestion du recrutement ou la mise en association ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 55.**

On peut inciter notamment à :

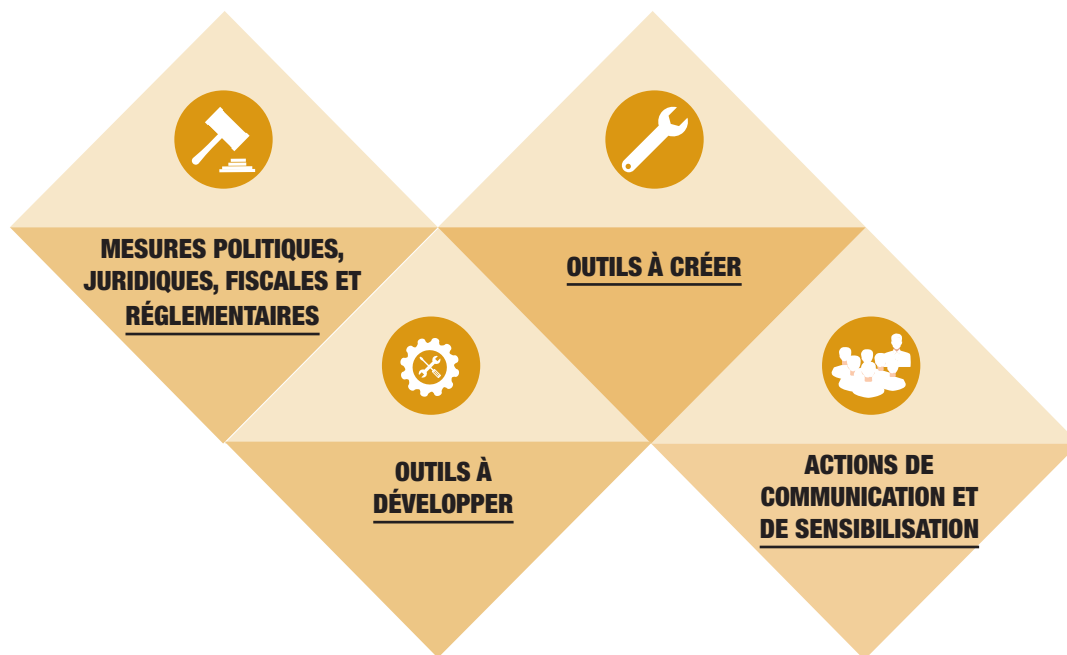
 - 1 ➡ Renforcer le lien avec les acteurs des filières d'élevage, du conseil et de l'enseignement afin qu'ils intègrent les questions d'organisation du travail et de relations et de ressources humaines dans leurs pratiques du conseil, dans des modules de formation et des cursus d'enseignement.
 - 2 ➡ Mettre en place des actions locales adaptées pour favoriser le passage de relais entre organismes et renforcer le réseau des spécialistes « organisation du travail » et « relations humaines ».
- **24.** Sensibiliser les cédants à anticiper et préparer la transmission de leur exploitation à de futurs éleveurs et les acteurs des filières d'élevage sur leur rôle de conseil auprès des éleveurs. Promouvoir les formes innovantes de transmission, notamment progressives, des exploitations ➤ **pour plus de détails, se reporter à la page 56.**

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE NOS PROPOSITIONS

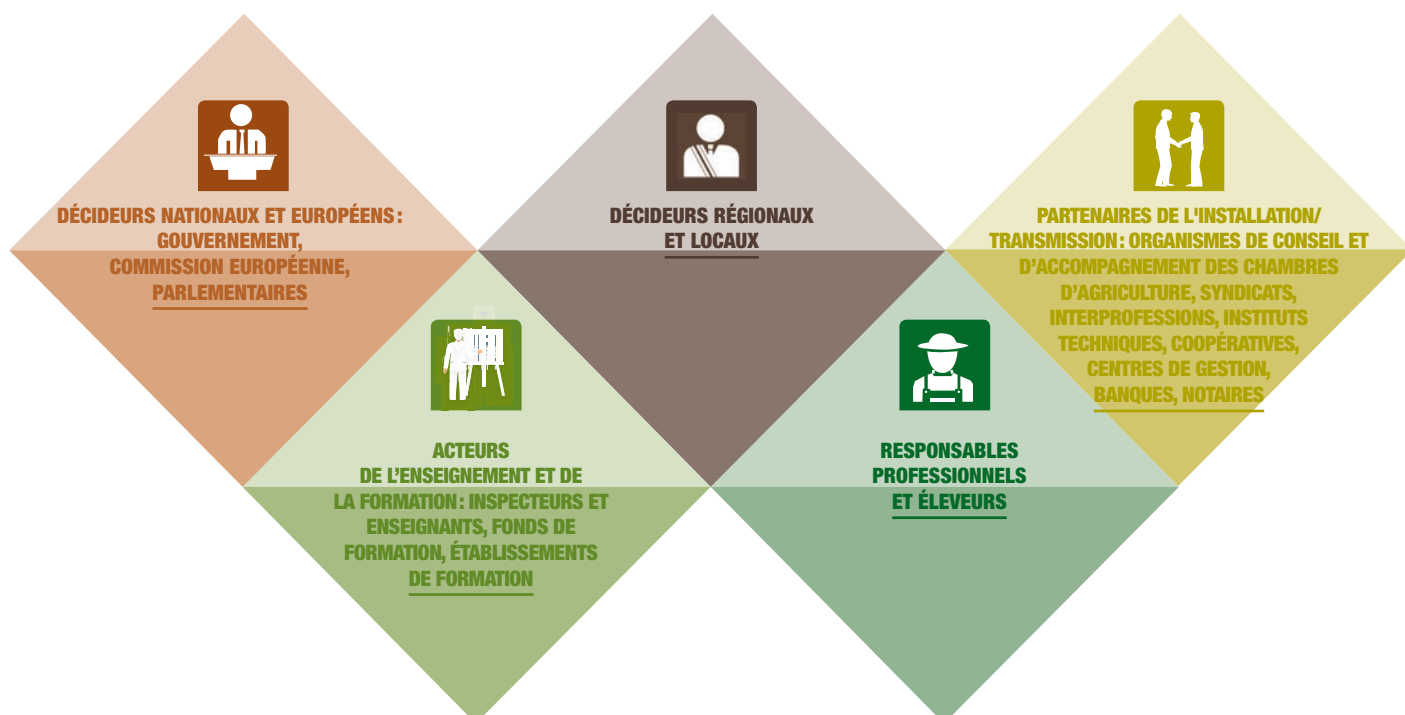
Ces fiches reprennent en détail les propositions de leviers portées par la CNE à travers son livre blanc présenté dans les pages 1 à 32.

Pour faciliter la compréhension du document et du contenu des propositions, elles sont caractérisées par les pictogrammes suivants :

LES DOMAINES D' ACTIONS



LES ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITIONS GÉNÉRALES

PROPOSITION ①



Maintenir un dispositif national et européen d'aide à l'installation ambitieux et donner de la lisibilité aux jeunes installés en matière de politiques d'accompagnement de l'agriculture

La France offre un dispositif d'accompagnement qui permet de soutenir les porteurs de projet à l'installation en leur donnant les moyens de réussir grâce à des aides financières mais aussi en leur permettant d'accéder à un accompagnement renforcé et durable. Ce dispositif prouve sa réussite. En effet : 97,8 % des porteurs de projet qui en bénéficient sont encore en activité cinq ans après leur installation. Au niveau européen, la mise en place du dispositif «Top up jeunes agriculteurs» qui permet de flécher une partie de l'enveloppe du premier pilier pour aider les jeunes installés est également une mesure importante.

Si malgré ces mesures, des freins persistent et de nouvelles solutions doivent être trouvées pour encourager le renouvellement des générations, la CNE souhaite rappeler l'importance du **maintien de ces dispositifs**, que ce soit au niveau national ou au niveau européen.

Plus globalement, au-delà des soutiens spécifiques à l'installation, **les futurs installés ont besoin de plus de lisibilité en matière de politiques d'accompagnement de l'agriculture et d'un cap sur le long terme.**

PROPOSITION ②



Disposer de données chiffrées actualisées sur l'installation et sur les nouveaux installés depuis moins de 5 ans, à l'échelle nationale et locale et par filière de production

Force est de constater aujourd'hui qu'au-delà des données de la MSA qui montrent leurs limites notamment à travers de leur cohérence sur les productions comme les petits ruminants, l'absence d'un Observatoire National de l'Installation basé sur des sources de données actualisées rend impossible l'analyse des dynamiques de renouvellement des générations par filière et dans le temps. Or, **la connaissance et le suivi du niveau et du profil des installations en élevage mais aussi des nouveaux installés depuis moins de 5 ans, est un élément déterminant pour évaluer l'efficacité des mesures en place et orienter les choix à venir des filières et des politiques.**

C'est pourquoi, la CNE demande **la remise en place d'un Observatoire National de l'Installation** qui permette de connaître :

- **Chaque année, les données à l'installation à l'échelle nationale et départementale, par filière** (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande, caprin)
- Mais aussi le **suivi dans le temps des installations selon la typologie des exploitations** (filières, combinaisons de production), la taille des ateliers, le profil des installés (âge, sexe, formation, origine, pluriactivité), **la forme sociétaire et la composition du collectif de main-d'œuvre.**

LA FORMATION

FORMATION INITIALE

PROPOSITION ③



Permettre aux élèves des filières générales de mieux comprendre comment sont produits les aliments qu'ils consomment au quotidien, et l'importance du secteur agricole pour l'économie française et les territoires. Développer un partenariat entre le secteur éducatif et le secteur agricole.

L'élevage et l'agriculture en règle générale sont aujourd'hui très peu présents dans les programmes de formation du collège et du lycée en France. Au lycée par exemple, le sujet apparaissait dans les derniers programmes de façon assez explicite à l'occasion des chapitres intitulés « Nourrir l'homme/l'humanité » en géographie et en SVT. Les programmes du lycée sont aujourd'hui au cœur d'une grande réforme, et le chapitre « Nourrir l'humanité » a pour le moment disparu des programmes de géographie (les programmes de Terminale ne sont pas encore parus).

Cela est dommage, car il se trouve qu'**une part importante de lycéens connaissent mal la façon dont sont produits leurs aliments**, comme le montrent deux enquêtes réalisées auprès de lycéens en 2014 et en 2018 (voir les travaux du GIS Avenir Elevages). Par ailleurs, ils sont un tiers à déclarer qu'ils ont parlé d'élevage en classe. Les élèves se montrent en général intéressés et ont de nombreuses questions, notamment concernant le fonctionnement des exploitations et le bien-être des animaux, qui ne sont aujourd'hui pas au programme.

Les enseignants ont parfois des difficultés à aborder ce sujet faute de connaissances. Les manuels scolaires, sur lesquels ils s'appuient volontiers pour préparer leurs cours (ressources adaptées, considérées comme fiables, pratique car les élèves sont déjà équipés...) comportent de nombreuses erreurs ou décrivent l'élevage de façon caricaturale (voir les travaux du GIS Avenir Elevages).

De plus en plus de nouveaux éleveurs ne sont pas issus du milieu agricole. Assurer une meilleure connaissance et compréhension du fonctionnement de l'élevage en France permettrait d'une part de **donner plus facilement l'idée et l'envie aux jeunes de devenir éleveur, et d'autre part d'apporter un niveau de connaissance générale qui est aujourd'hui indispensable.**

Pour cela, **il semblerait judicieux de redonner à l'agriculture une place plus importante dans les programmes scolaires, et de mieux outiller les enseignants pour aborder le sujet: en mettant à leur disposition des ressources adaptées, ou en développant un partenariat entre le secteur éducatif et le secteur agricole.**

Exemple de dispositif déjà en place :

- Groupe de travail « Enseigner l'élevage » du GIS Avenir Elevages : www.gis-avenir-elevages.org/Actions-thematiques/Enseigner-l-Elevage

PROPOSITION ④



Continuer d'adapter et de moderniser les programmes de formation en lycées et en enseignement supérieur agricoles



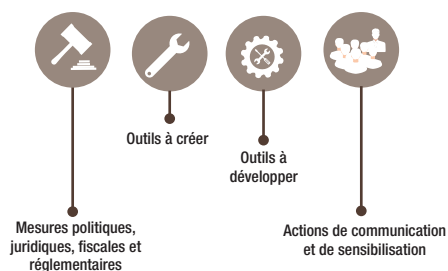
L'élevage est un métier qui évolue constamment : aujourd'hui, les tailles d'exploitations qui augmentent impliquent de nouvelles formes d'organisation du travail, avec un recours plus important à l'association ou à l'embauche de salariés. L'arrivée en force des nouvelles technologies dans la gestion quotidienne de l'exploitation, les aléas tant climatiques qu'économiques, poussent les **agriculteurs à être mieux formés et informés dans des domaines de plus en plus variés**. Les promotions actuelles dans les établissements de formation sont de plus en plus souvent composées de **personnes non issues du milieu agricole**. Il devient important d'également adapter les formations à ce nouveau public.

De façon à assurer aux jeunes éleveurs une formation adaptée pour pratiquer ce métier, avec la diversité de compétences nécessaires, il semble important de veiller à ce que **les différents programmes de formations, notamment ceux donnant accès aux aides à l'installation, évoluent régulièrement**. L'objectif est qu'ils intègrent de nouvelles problématiques telles que le management ou encore la gestion des aléas, mais aussi qu'ils approfondissent davantage les fondamentaux que sont la comptabilité et la gestion de l'entreprise agricole. De même, il serait opportun de développer des Certificats de Spécialisation dans ces différents domaines.

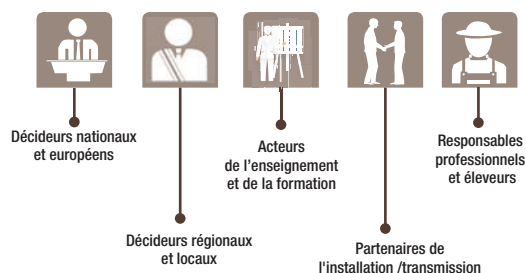
Cela signifie également qu'il faudra être en mesure d'outiller les formateurs de façon à ce qu'ils puissent enseigner sereinement ces nouvelles approches.



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITION ⑤



Promouvoir la découverte des métiers de l'élevage et l'acquisition des savoir-faire par les stages et plus particulièrement par l'apprentissage



L'élevage et l'agriculture en règle générale sont des métiers qui s'apprennent au moins autant en pratiquant qu'en salle de classe. Pour les personnes cherchant à « découvrir » le métier avant de se lancer, les stages en exploitation sont un excellent moyen de découvrir le métier et ses particularités.

La part importante aujourd'hui des personnes non issues du milieu agricole dans les formations augmente d'autant plus l'importance de la pratique dans les cursus de formation. Les **stages sont donc des moments essentiels des cursus, et, de plus en plus, les formations par apprentissage sont présentées comme des « voies d'excellence »** pour les futurs agriculteurs. C'est par exemple l'une des principales conclusions des États Généraux de l'Alimentation qui se sont déroulés en France en 2017 (atelier 13). En plus de **former les apprentis au plus près de la réalité du terrain**, l'apprentissage a pour avantage, pour l'employeur, de **trouver de futurs salariés voire associés** parmi les personnes formées, et pour l'apprenti, de **gagner en expérience et donc de faciliter la recherche d'un emploi**.

Néanmoins, il est parfois difficile pour les éleveurs en devenir de réussir à trouver des maîtres de stage ou d'apprentissage. Les raisons sont diverses :

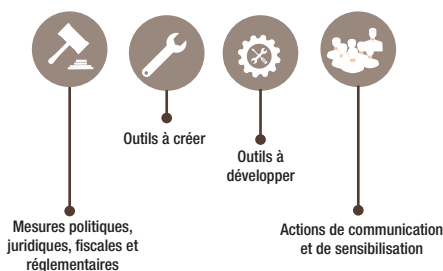
- Certains éleveurs peuvent être assez fermés sur le type de profil qu'ils veulent engager sur leur ferme (par exemple, uniquement des fils d'éleveurs, mais pas de filles ou des personnes non issues du milieu),
- Certains ont eu précédemment de mauvaises expériences avec des apprenants,
- La législation autour de l'apprentissage a un caractère dissuasif : un apprenti coûte trop cher, et n'a pas le droit de faire grand-chose sur la ferme. Il n'est présent que la moitié du temps, et sur des périodes qui ne sont pas au choix de l'éleveur (imposé par le centre de formation),
- Certains n'ont tout simplement pas envie de former des personnes au métier.

C'est pourquoi il nous semble important d'encourager les éleveurs à devenir maître de stage et d'apprentissage pour participer à l'effort de formation de la nouvelle génération, notamment de jeunes non issus du milieu agricole. Pour cela, il faudrait travailler à la fois sur la **sensibilisation des éleveurs à cette problématique (leur redonner envie de prendre des stagiaires et des apprentis)**, les former, mais aussi faire évoluer la réglementation autour de l'apprentissage de façon à lever les blocages les plus importants.

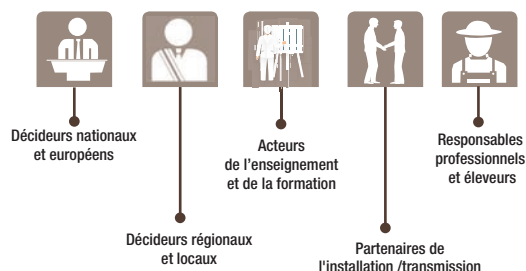
Exemple de dispositifs déjà en place :

- L'Accès aux Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles (ADEMA)
- Mise en relation de maîtres de stages et de stagiaire : stage-agricole.com

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D'ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITION ⑥


Promouvoir plus activement la formation continue auprès des éleveurs

Comme exposé dans la proposition 4, les métiers de l'agriculture sont en constante évolution, d'où l'importance de faire évoluer régulièrement les contenus des programmes de formation.

Pour les personnes qui sont déjà installées, il est impératif de **pouvoir continuer à se former aux thématiques émergentes**, comme par exemple la **gestion des ressources humaines dans les nouveaux collectifs de travail (associations, embauche de salariés...)**, la **maîtrise des nouvelles technologies**, etc.

Pour cela, le suivi régulier de formations en formation continue semble nécessaire. **Les crédits en faveur de la formation continue doivent être confortés et les éleveurs doivent être encouragés à participer aux formations.**



© A. Lecerf - CNIEL

L'ACCÈS ET LE FINANCEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION (FONCIER, BÂTIMENT, MATÉRIEL, CHEPTTEL)

MESURES POLITIQUES, FISCALES ET RÉGLEMENTAIRES

PROPOSITION ⑦



Maintenir la capacité d'orienter une part des aides de la PAC vers les systèmes de production requérant plus d'actifs, conformément à un modèle d'élevage français à taille humaine, présent sur tout le territoire

Une politique agricole claire et de long terme doit permettre la préservation du modèle d'exploitation familiale qui regroupe les valeurs de viabilité, vivabilité, transmissibilité, mais aussi d'indépendance et d'autonomie décisionnelle de l'exploitant. Pour ce faire, les **politiques agricoles mises en place doivent cibler les agriculteurs actifs et une partie des aides de la PAC doivent être orientées vers les systèmes de production requérant plus de main-d'œuvre.**

Une définition de l'actif agricole à l'échelle française et européenne est pour cela indispensable.

PROPOSITION ⑧



Renforcer le contrôle des structures afin de favoriser la réalisation de projets de transmission – installation

Spécificité française, le contrôle des structures constitue le principal outil de régulation de l'évolution de la taille des structures. Ses deux objectifs principaux sont de **limiter l'agrandissement des exploitations agricoles et de favoriser l'installation.**

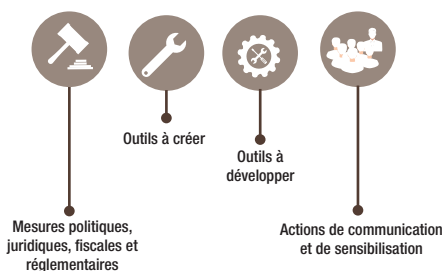
La Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2015 prévoit une régionalisation du système d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, auparavant gérées au niveau départemental. Un Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) fixe les conditions d'application du contrôle des structures, à savoir, les orientations de la politique régionale d'adaptation des structures agricoles et les règles de priorités entre les différents types d'opérations (installation, agrandissement, réunion d'exploitations) pour une durée de 5 années.

L'objectif poursuivi au travers de ce contrôle est de limiter le développement de structures de type capitalistique et de conforter les exploitations pour leur permettre d'atteindre une viabilité économique, tout en favorisant l'installation.

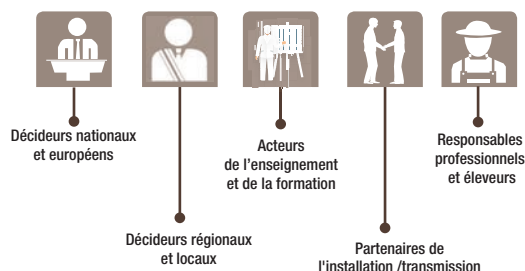
Or, il est aujourd'hui constaté que cet outil recèle des difficultés pour appréhender l'ensemble des mutations foncières et particulièrement celles qui sont réalisées sous la forme de cessions de parts sociales.

De nombreuses évolutions concernant les politiques de structures sont à venir.

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



Une loi foncière a été annoncée. Une mission parlementaire désignée le 24 janvier 2018 avec pour objectif de travailler sur la protection et le partage du foncier a rendu son rapport le 4 décembre 2018. Le projet de loi foncière devrait découler en partie des conclusions de ce rapport. Les Safer et la politique des structures devront être concernées par cette loi. Le périmètre du contrôle des structures doit être étendu à toutes les mises en valeur ou les entretiens de terrains à vocation ou à usage agricole, quel que soit le cadre dans lequel cette mise en valeur ou cet entretien s'effectue.

La défense des droits des agriculteurs, particulièrement des nouveaux installés à accéder au foncier est fondamentale. **L'agriculture déléguée doit céder le pas au profit d'une mise à disposition par bail à ferme** dans lesquelles les bailleurs et preneurs trouveront chacun un intérêt. Pour cela il est nécessaire d'impliquer la Section Nationale des Fermiers et Métayers (SNFM) et la Section Nationale des Propriétaires Ruraux (SPNR).

De plus, **la mise en place d'un statut de l'agriculteur professionnel** doit compléter utilement les outils de la politique des structures pour lutter plus efficacement contre la gestion des exploitations agricoles par délégation à un prestataire de services au détriment de l'installation en agriculture.

PROPOSITION ⑨



Améliorer la fiscalité de la transmission et de l'épargne, avec notamment la mise en œuvre de la proposition de DUET, Dotation Unique Épargne et Transmission

Afin de favoriser la transmission des exploitations, Jeunes Agriculteurs prône depuis 2012 la mise en place d'une Dotation Pour Transmission Installation (DPTI).

Il s'agit d'un dispositif fiscal incitant à l'installation de jeunes agriculteurs aidés. **Les agriculteurs relevant d'un régime de bénéfice réel agricole pourraient ainsi, 5 ans avant leur date de départ en retraite, déduire chaque année une fraction de leur bénéfice en vue d'aider et de transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur.** Le fonctionnement est décrit ci-dessous.

Le montant de la déduction sera déterminé librement par le futur cédant dans la limite d'un plafond qui varie en fonction du montant du bénéfice de l'exercice.

La déduction fiscale se fera sur le bénéfice fiscal agricole imposable au barème progressif ou à un taux réduit pour les éventuels intérêts du placement. Les déductions successives seront bloquées sur un compte qui sera mobilisable au moment de la cessation d'activité, ou au terme des cinq années maximum.

Si l'exploitant transmet son exploitation à un jeune ayant réalisé le dispositif à l'installation, la somme globale sera répartie comme tel :

- **1/3 de la somme non fiscalisée ira au cédant, avec les éventuels intérêts du placement.**
- **2/3 de la somme iront au jeune installé et devront être remboursés au cédant dans un délai maximum de 10 ans. Ce remboursement se fera sans intérêts pour le jeune et sans fiscalisation pour le cédant qui bénéficiera d'une reconnaissance de dette.**

Dans le cas où l'épargnant ne transmet pas son exploitation à un jeune agriculteur, la somme épargnée sera réintégrée au résultat de l'exploitation et sera imposée au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En parallèle, la réforme de la fiscalité agricole engagée en 2018 dote les agriculteurs d'un nouvel outil de prévention et de gestion des risques et des aléas en substituant aux actuelles déductions pour investissement (DPI) et déduction pour aléas (DPA), un dispositif unique de déduction reposant sur la constitution d'une épargne de précaution. Cette épargne de précaution simple, souple d'utilisation et proportionnelle à la taille de l'entreprise agricole s'impose comme une solution efficace face à la montée croissante des risques climatiques, naturels et sanitaires, permettant d'en minimiser l'impact sur les exploitations.

Mais alors qu'elle représentait une véritable occasion, la réforme de la fiscalité agricole n'a pas permis de mettre en place un dispositif ambitieux et incitatif pour la transmission des exploitations. Or, aujourd'hui, il pourrait être intéressant et très incitatif de rapprocher la proposition de Dotation Pour Transmission Installation, du dispositif d'Épargne de Précaution, en créant une solution de **Dotation Unique Épargne et Transmission**.

Lorsque l'agriculteur arrivera en fin de carrière, l'épargne de précaution pourrait être mobilisable pour le futur installé via un système de type DPTI. Ainsi ce compte aura le double objectif de permettre une bonne gestion financière tout au long de la carrière, ainsi que de favoriser la transmission au bénéfice d'une installation aidée, sous peine de fiscalisation. Le jeune installé pourra utiliser cette dotation pour se constituer rapidement une DUET et donc mieux gérer ses aléas.

Pour s'adapter aux exploitations en société, la DUET doit bénéficier de la transparence des seuils à l'actif agricole. Elle doit également répondre à la problématique de la transmission des comptes courants d'associés. En effet, bien que ceux-ci sont censés être remboursés par l'entreprise, on observe dans les faits une forte participation du nouvel entrant à leur remboursement, ce qui est une pratique déviante. Le tiers de la quote-part de la DUET de l'associé sortant pourrait être mobilisé pour le remboursement du compte courant associé. Les deux tiers restants de sa quote-part iraient au nouvel entrant sous forme de «prêt à taux zéro», en reconnaissance de dette.

Le but de ce dispositif, pour une transmission en société, est de réduire le montant de compte courant associé à reprendre par la société, donc également supporté par le nouvel entrant. Le mécanisme doit aussi être conçu de manière à ce que l'assainissement du compte courant d'associé(s) du cédant ne conduise pas à une revalorisation des parts sociales cédées.

Globalement, les chefs d'exploitations, les juristes, les comptables et les banquiers doivent être mieux sensibilisés à la gestion de leurs comptes courants d'associés en vue de la transmission de leur exploitation.

Exemple de la transmission d'une exploitation individuelle :

- Valeur de l'exploitation à reprendre: 175 000 €, dont 75 000 € de DUET (plafond de 150 000 €)
Le jeune doit donc payer lors de la reprise les 100 000 € hors DUET.
1/3 de la DUET, soit 25 000 €, sont directement attribués au cédant, sans fiscalisation.
Les 2/3 restants, soit 50 000 €, seront intégrés au DUET et devront être remboursés par le repreneur sous 10 ans, via un «prêt à taux zéro», une reconnaissance de dette.

Exemple du remplacement d'un associé dans une société :

Considérons une société de 3 associés dans laquelle l'un d'eux cherche à être remplacé.
Parts sociales du cédant: 50 000 €
DUET: 75 000 €, soit une quote-part par associé de 25 000 €
Compte courant associé initial du cédant: 50 000 €
Ainsi le compte courant associé sera remboursé par le tiers de la quote-part associé, soit 8 333 €. Le compte courant associé restant à rembourser s'élève donc à $50\,000 - 8\,333 = 41\,667$ €. Les deux tiers restants de la quote-part DUET, soit environ 16 666 €, servent de «prêt à taux zéro», en reconnaissance de dette, au nouvel entrant qui les injectera dans la DUET de la société. Le nouvel entrant doit donc payer les 50 000 € de parts sociales et bénéficie d'un «prêt à taux zéro» de 16 666 € pour abonder la DUET de la société.

Les intérêts sont multiples :

- Permettre au jeune de constituer rapidement une trésorerie pour son exploitation
- Inciter la transmission à un jeune par un gain fiscal
- Limiter l'évaluation patrimoniale du cédant et le surinvestissement en fin de carrière pour défiscaliser
- Dans le cas d'une installation en société, réduit le montant de compte courant associé à reprendre par la société, donc également supporté par le nouvel entrant
- Encourage le cédant à préparer sa transmission

PROPOSITION ⑩



Développer une méthode commune d'évaluation de la valeur économique et de reprenabilité (initiative EXPERTIS), et renforcer la coordination entre les partenaires intervenant lors de cette évaluation

Le mode d'évaluation de la valeur de reprise d'une exploitation est devenu une question majeure en matière d'installation-transmission dans un contexte de plus en plus compétitif.

Cette question de l'évaluation de la valeur de reprise de l'exploitation est d'autant plus délicate qu'elle conditionne à la fois les futures ressources du cédant (qui va compléter sa retraite par le capital lié à la cession de son exploitation) et du repreneur (dont le revenu disponible va être dépendant du niveau de remboursement des annuités liées à la reprise de l'exploitation).

Par ailleurs, la «justesse» et la «qualité» de cette évaluation sont des éléments essentiels pour pouvoir accéder aux financements de la reprise par le repreneur (importance pour les financeurs d'avoir confiance dans l'estimation réalisée) et pour que le repreneur puisse bénéficier d'une estimation cohérente entre la valeur de reprise et le potentiel économique de l'exploitation.

Lors de la «négociation» entre cédant(s) et repreneur(s), plusieurs méthodes d'évaluation de la valeur de l'exploitation sont en effet souvent utilisées notamment :

a) **La valeur patrimoniale.** Elle se base sur une estimation des biens cédés avec l'appui d'experts (experts fonciers, marchands de bestiaux...).

b) **La valeur de rentabilité.** Elle se base sur une évaluation de la capacité de remboursement des annuités générées par la reprise après calcul d'un EBE potentiel moyen pluriannuel lié à l'exploitation et au projet du repreneur et après prise en compte d'un niveau de prélèvements privés souhaité par le repreneur auquel un coefficient d'actualisation est appliqué.

c) **La valeur de marché.** Elle se base sur une évaluation de la capacité de remboursement des annuités générées par la reprise après calcul d'un EBE potentiel moyen pluriannuel lié à l'exploitation et au projet du repreneur et après prise en compte d'un niveau de prélèvements privés souhaité par le repreneur auquel un coefficient de marché est appliqué.

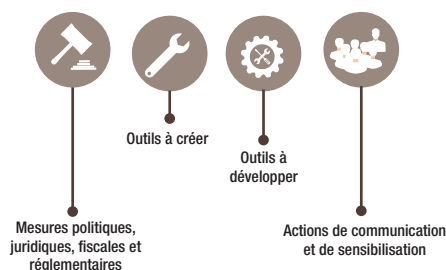
C'est autour de l'évaluation de la valeur de rentabilité qu'il existe un enjeu important. Pour que le cédant comprenne ces valeurs, **il est important que tous les experts soient autour de la table (notaires, experts-comptables, banquiers, conseillers des chambres d'agriculture...) et coordonnés pour que le cédant est la vision la plus complète possible et décide de son prix de cession en toute connaissance de cause.**

L'intérêt est donc de créer une **méthode harmonisée** (et si possible nationale) **d'évaluation des valeurs d'une exploitation** d'élevage en associant les principaux partenaires et organismes intéressés par le sujet.

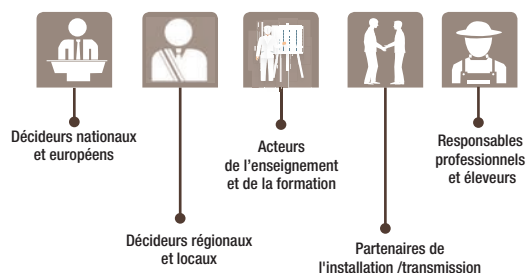
Exemple de dispositif déjà en place :

- Outil en cours de développement dans le cadre d'un projet AITA (Accompagnement à l'Installation -Transmission en Agriculture)

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITION 11



Renforcer les études prévisionnelles économiques au niveau de la diversité des options et d'une matrice de résultats en fonction d'aléas. Favoriser la disponibilité de références techniques et économiques adaptées à ces phases d'installation

Certaines pratiques observées lors du montage des études économiques préalables à l'installation ne sont pas satisfaisantes. En effet, il peut arriver que certaines valeurs de produits d'exploitation soient sur ou sous évaluées par rapport à la valeur réelle du marché, par méconnaissance pour certaines productions (comme les petits ruminants), par manque d'anticipation ou pour permettre à une étude de répondre aux critères de viabilité économiques exigés dans le dispositif d'accompagnement. Ces situations peuvent alors remettre en cause le projet qui ne sera pas jugé viable alors que tel n'est pas le cas ou à l'inverse mettre en difficulté le jeune éleveur qui n'aura pas anticipé des niveaux de produits plus faibles qu'escomptés. Dans un contexte de changement climatique et d'aléas économiques de plus en plus fréquents, la mesure des impacts sur le revenu et la trésorerie sont de plus en plus indispensables.

C'est pourquoi, **il est nécessaire de mettre à disposition davantage de références économiques et de méthode d'analyse des aléas** pour éviter les déconvenues. **Le résultat prévisionnel dépend des hypothèses de départ qui seront retenues** (évolution des prix, des charges, des performances techniques... liés aux aléas). Dans un certain nombre de cas, des tests de sensibilité des hypothèses sont réalisés, mais cela n'est pas systématique. **Une généralisation de l'analyse critique de l'étude pourrait permettre de mieux anticiper les aléas.**

PROPOSITION 12



Mieux informer les porteurs de projets d'installation et leurs accompagnants sur les différentes solutions de financement et de reprise de capitaux d'exploitation et du foncier, ainsi que sur les formes de cautionnement

Quelle que soit la production d'élevage, **le financement de l'installation, du capital d'exploitation au foncier, est l'une des principales difficultés rencontrées par les porteurs de projet** qui dans un certain nombre de cas peut même remettre en cause un projet de création ou de reprise.

Or, il existe un certain nombre de solutions de financement et de reprise de capitaux d'exploitation et du foncier alternatives à l'endettement par prêts bancaires.

Certaines de ces solutions doivent être adaptées pour répondre aux spécificités du monde agricole mais dans tous les cas, chacune de ces solutions ne répond qu'à une partie des problèmes de financement. **Un accompagnement des porteurs de projet sur ces questions est donc indispensable afin qu'ils les connaissent mais aussi puissent décider de les mobiliser ou non et sous quelles conditions.**

Pour faciliter cet accompagnement, il faut **réaliser un état des lieux des financements mobilisables et de créer des outils de communication** à destination des porteurs de projet, de leurs conseillers et des chargés de mission PAI.

Il y a également un lien à faire avec la proposition 24.

Exemple de dispositif déjà en place :

- Travail en cours par l'APCA et JA suite à un projet dans le cadre de l'AITA. Une cartographie des financements est en cours de réalisation et mise à disposition des chargés de missions des PAI
- Étude en cours pour le compte de FranceAgriMer sur les solutions de financement des installations en élevage laitier

PROPOSITION 13



Encourager l'achat progressif par le repreneur

Plusieurs difficultés liées à l'accès au foncier sont constatées (cf. partie II)

Dans certains cas, des jeunes regrettent qu'on leur propose que l'**achat et non la location**. **Des blocages financiers peuvent alors mettre un terme au projet**. Des investisseurs ou d'autres agriculteurs ayant l'aisance pour le faire se portent acquéreurs et le jeune se trouve écarté.

Pour répondre à ces situations, et à la carence des banques parfois trop frileuses sur le sujet, **des solutions alternatives existent comme le portage temporaire**.



13. 1 Encourager la location – vente progressive

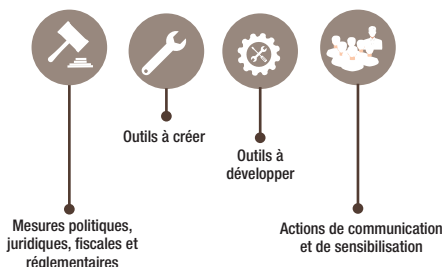
Cela consiste en une **structure dédiée à l'acquisition de foncier, qui le mette en location**. **Par convention, l'agriculteur s'oblige à racheter les terrains qu'il exploite dans un délai maximum de 25 ans** ce qui permet au jeune qui s'installe de privilégier d'autres postes de dépense les premières années.

Les conditions de cette rétrocession aux jeunes peuvent être les suivantes : l'agriculteur installé peut racheter le foncier à tout moment à partir de la 5^e année dès lors qu'il estime en avoir la possibilité, et ceci dans les 25 ans qui suivent la première mise en location. Enfin, le **prix de vente doit être le même que le prix d'achat initial, les loyers versés par l'exploitant seront considérés comme absorbant la plus-value réalisable après une longue durée de détention**.

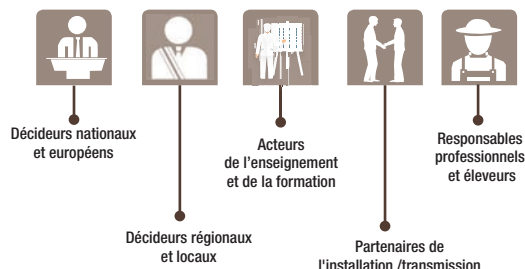
Cette manière de procéder a l'avantage d'assurer un retour du foncier agricole aux agriculteurs car le risque est que certaines structures de portage de foncier voient le jour, et deviennent des propriétaires géants de terres agricoles au fil des années. Les conséquences seraient multiples : captation du foncier agricole, poids et contrôle des capitaux, orientation du mode de production etc.

Des acteurs économiques, comme les coopératives ou les banques peuvent aider la structure en charge de l'achat des terres en se portant caution de la transaction.

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D'ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



Exemple de dispositifs déjà en place :

- **Star Terr'Agri** : ce dispositif a été créé par le Crédit Mutuel. Les terres sont louées par la SCI TERRE AGRICOLE Océan aux jeunes agriculteurs via un bail d'une durée maximum de 25 ans. Le prix de location des terres agricoles, fixé par expertise, évolue annuellement dans le respect de l'indice national des fermages. L'agriculteur a la faculté de se porter acquéreur à partir de la 5^e année. Le prix d'acquisition correspond au prix d'achat majoré d'une éventuelle plus-value observée sur les terres libres de la zone géographique concernée. www.creditmutuel.fr/cmo/fr/groupe/terre-agri-ocean.html
- **Portage par la SAFER** : certaines SAFER peuvent acquérir de manière provisoire du foncier et le mettre à disposition d'un jeune installé avec une convention d'occupation précaire et provisoire (COPP) pour une durée de 5 ans en général. Au bout de ce délai, le jeune installé doit racheter le foncier. Le Conseil Régional peut être partenaire en prenant en charge par exemple les frais financiers liés à l'acquisition par la SAFER.



13. 2 Ouvrir le concept de crédit-bail immobilier à l'agriculture

L'agriculteur paie un loyer, déductible en charges, sur une durée minimale de 18 ans, et devient propriétaire de la terre au terme du contrat. Pour cela, il faut

créer une disposition spécifique dans le statut du fermage, de même qu'il sera nécessaire d'adapter la procédure de préemption de la SAFER à ce cas particulier.



13. 3 Développer le crédit-bail pour le cheptel

L'achat de cheptel représente un coût important de la reprise d'une exploitation, notamment dans les systèmes bovins allaitant. Une alternative serait le principe de **crédit-bail, sans intérêts, pour la cession du cheptel d'un cédant à un nouveau producteur.**

Le développement de ce dispositif pose question en cas de vente à l'abattoir de l'animal faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail, ou de la propriété du veau/agneau/chevreau issu de cet animal. **Des dispositions particulières doivent être incluses au contrat permettant à l'éleveur de jouir de l'utilisation des animaux sous contrats de la même façon que s'il en était propriétaire, sans modifier le montant de la redevance qui reste fixe (sauf en cas de vice-caché).**

Afin que ce dispositif soit également bénéfique au cédant, **un crédit d'impôt sur la perception des redevances semble nécessaire.**

Ce nouveau dispositif est bien différent de celui existant en bail à cheptel. En effet, le bail à cheptel existant est un moyen d'investissement pour un bailleur mais n'a pas de réelle vocation à faciliter la transmission, comme le dispositif proposé ici.

Les intérêts sont multiples :

- Le financement progressif du cheptel du repreneur, sur une durée déterminée.
- Un allègement du bilan du jeune installé qui n'est pas propriétaire de son cheptel tant que le contrat n'est pas arrivé au terme.
- Une déduction fiscale de la redevance (loyer du crédit-bail) qui se fait sur une durée différente qu'un amortissement.

PROPOSITION 14



Communiquer sur les différentes formes de baux pour la location de foncier

Il existe plusieurs possibilités pour accéder au foncier agricole et différents type de contrats peuvent encadrer la mise à disposition. **Le contrat de fermage ou bail à ferme est probablement le bail le plus protecteur pour l'exploitant agricole mais d'autres formes existent et peuvent faciliter l'accès foncier** (mise à disposition, prêt à usage,...). Au sein même du contrat de fermage, différentes formes de bail, plus ou moins adaptées suivant la situation, peuvent être déployées (bail à ferme, bail à long terme,...).

Pour recourir à la forme de bail la plus adaptée à sa situation, il est important de bien connaître les avantages et limites de chacune des possibilités. Il faut donc **améliorer la lisibilité concernant les différents baux**.

PROPOSITION 15



Favoriser les formules de portage des capitaux, par exemple selon le dispositif de GFA (Groupement Foncier Agricole)

Les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) sont des sociétés civiles particulières ayant pour objet soit **la création ou la conservation d'une ou plusieurs exploitations agricoles**, soit l'une et l'autre de ces opérations. Dans la pratique, le GFA permet d'organiser un patrimoine foncier, d'en préserver l'unité, d'en assurer la transmission, de sortir d'une indivision successorale, de faciliter l'installation.

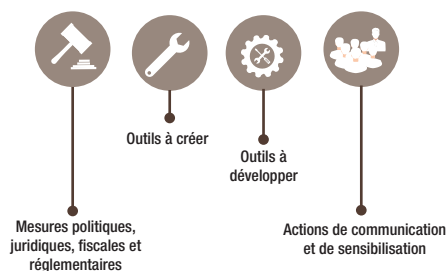
Il existe plusieurs formes de GFA, dont le **GFA mutuel qui est le plus favorable au renouvellement des générations car il peut permettre une acquisition progressive du foncier**. Cette forme repose sur la solidarité entre agriculteurs. Le groupement est généralement constitué en vue d'**aider un agriculteur qui ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour acquérir seul le fond qu'il exploite**. Cette solution permet donc à l'agriculteur de racheter progressivement ses terres au GFA via le rachat des parts des autres associés du GFA.

Exemple de dispositif déjà en place :

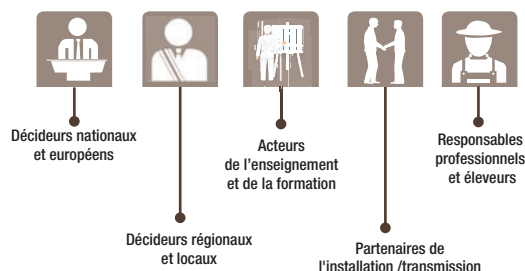
- Cette pratique est encore sous-représentée mais fonctionne très bien dans certains départements comme les Vosges ou la Marne.

Des solutions existent également par **d'autres portages tels que la copropriété, la SCEA** (Société Civile d'Exploitation Agricole), **des formes coopératives comme les CUMA,...**

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D'ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITION 16

Atténuer le coût de la garantie bancaire, par exemple en valorisant le contenu du Plan d'entreprise, et en obtenant plus globalement des conditions moins onéreuses de la part des différents acteurs (banques, BPI, SIAGI,



16. 1 Mieux valoriser le Plan d'Entreprise auprès des banques

Le Plan d'Entreprise permet au porteur de projet de réaliser une étude économique poussée et de réfléchir économiquement son projet. Il est là pour démontrer la viabilité du projet et définit les investissements prévus pour les quatre premières années suivant l'installation. De plus, ce Plan d'Entreprise est réalisé dans le cadre d'un dispositif global permettant d'accompagner le porteur de projet dans les meilleures conditions.

Les banques devraient donc pouvoir **accorder une garantie à un prix moins élevé aux personnes ayant réalisé un Plan d'Entreprise via le dispositif aidé à l'installation**. Des conventions doivent être passées avec les banques pour arriver à ce résultat.



16. 2 Favoriser les solutions de fonds de garantie

Les fonds de garantie tels que la BPI (Banque Publique d'Investissement), la SIAGI ou encore Sogal Socamuel (spécifique au secteur laitier) sont des solutions alternatives à l'hypothèque privée pour garantir un emprunt bancaire. Maintenant que ces outils sont accessibles au secteur agricole, ils **doivent être utilisés pour faire jouer la concurrence vis-à-vis des banques et ainsi faire baisser le coût de la garantie bancaire**.

PROPOSITION 17



Permettre une variabilité des annuités selon la conjoncture, et adapter les durées de prêts selon les objets des financements

Les résultats d'une exploitation agricole sont volatiles, au même titre que l'environnement économique dans lequel évolue l'éleveur. Dans un tel contexte il est donc compliqué de demander à un agriculteur de rembourser de lourdes annuités de façon régulière, notamment en début de carrière alors que le jeune installé est d'autant plus sensible aux fluctuations du marché. De plus, les objets financés n'ont pas tous la même durée de vie et ne sont pas tous sensibles de la même manière aux aléas.

Comme c'est le cas pour les emprunts privés, certaines banques proposent déjà des prêts modulables. Il est nécessaire de **développer, assouplir et étendre** ces clauses en tenant compte des spécificités du secteur agricole. Ce type de prêt permet à l'éleveur de **moduler ses annuités en fonction de son résultat** en tenant compte d'indicateurs objectifs du secteur de l'élevage (IPAMPA, cotation FranceAgriMer, Observatoire de la formation des prix et des marges...).

PROPOSITION 18



Favoriser le parrainage pour l'accompagnement des porteurs de projets d'installation lors de la négociation, notamment avec les banques

Quelle que soit la filière d'élevage, les relations entre le porteur de projet et la banque sont parfois compliquées : manque de confiance sur la rentabilité de l'élevage, référentiels insuffisants ou non actualisés, etc.

En filière caprine, ce manque de confiance est parfois dû à des référentiels dépassés sur la filière. En effet la crise de 2010 a laissé des traces et les porteurs de projets ne sont parfois pas soutenus. Ce manque de confiance est également ressenti par les éleveurs ovins alors que le niveau de revenu de ces derniers tend à rattraper celui des autres filières de ruminants.

Le manque de flexibilité des banques est également ressorti comme un point de difficulté, notamment pour la constitution de la trésorerie et pour tenir compte des marges de manœuvre réduites pour les nouveaux installés en cas de coup dur financier.

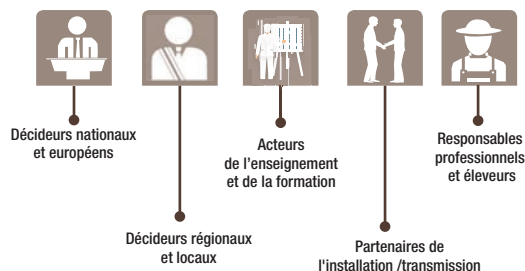
Or, **la phase de négociations de prêts avec les banques est une phase déterminante du projet d'installation** puisqu'elle va conditionner les modalités de son financement. **Un accompagnement du futur installé, notamment dans le cas d'une installation hors cadre familial, par un agriculteur en place ou un organisme de conseil peut être un moyen de rassurer à la fois le candidat à l'installation (aide dans la compréhension et la négociation des offres) et le banquier qui peut se reposer sur l'expérience du parrain.**

Cette approche de parrainage et d'accompagnement du jeune peut s'entendre également dans d'autres démarches telles que la négociation du prix de l'exploitation à reprendre.

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



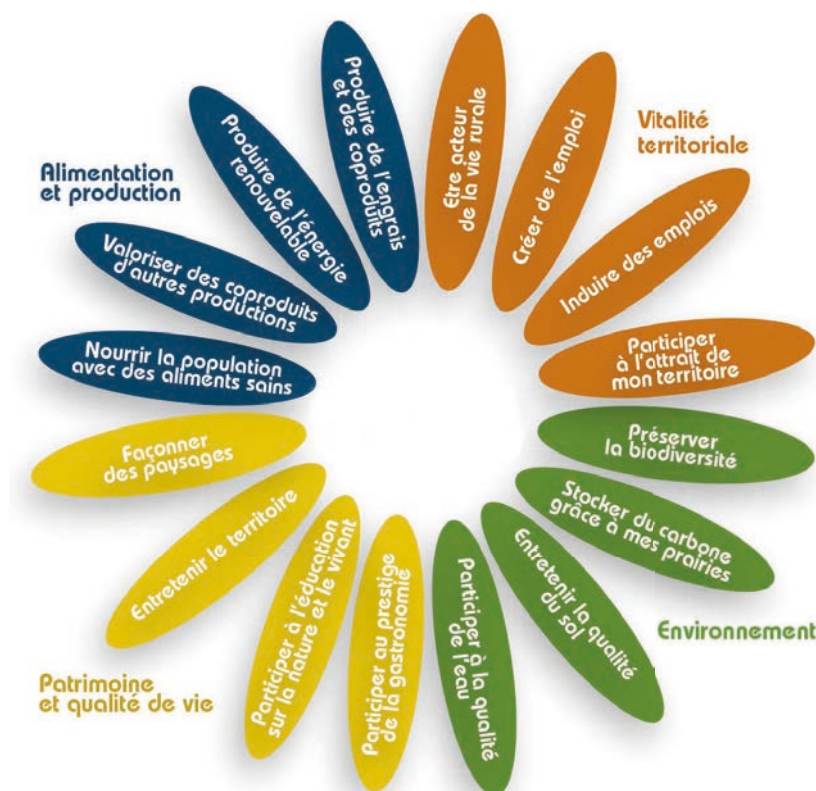
PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



L'IMAGE DU MÉTIER, LES PROBLÉMATIQUES SOCIALES ET DE RELATIONS HUMAINES

Il faut poursuivre et amplifier les efforts de communication pour faire passer les messages portés par le secteur de l'élevage à savoir que :

- **Le métier d'éleveur a de l'avenir** - Les producteurs français sont à l'origine de produits de qualité et la société se soucie de plus en plus de ce qu'elle consomme. Le standard français correspond aux attentes, il s'agit de le faire savoir.
- **L'élevage recrute** - Les possibilités d'emplois et de conduite d'entreprise sont nombreuses. Il existe donc un panel très large de métiers d'éleveur et chacun peut construire son métier à son image.
- **Le métier d'éleveur est mal connu et cette profession a fortement évolué ces dernières années** - Le métier d'éleveur aujourd'hui est moderne, il est important de le faire savoir. La connaissance de cette réalité se fera d'autant mieux par la découverte sur le terrain (portes ouvertes, stages, apprentissage...).
- **Les éleveurs sont des piliers des territoires et rendent beaucoup de services à la société** - La fonction première de l'élevage est de nourrir en quantité et qualité la population française. Malheureusement, beaucoup ignorent comment fonctionne un élevage. Les animaux font partis d'un cycle vertueux avec le monde du végétal car ils valorisent les coproduits végétaux, sont sources d'engrais naturels et produisent de l'énergie renouvelable. L'élevage, c'est aussi beaucoup d'autres services rendus à la société qui structurent les territoires ruraux.



Source : d'après Ryschawy et al. (2013)

Un travail de coordination entre les acteurs permettrait de créer des synergies pour gagner en efficacité et en visibilité.

devenir*
éleveur

Les initiatives comme celles portées par la CNE et la création de la plateforme multipartenariale #Deveniréleveur devenir-eleveur.com doivent être confortées et élargies engagées nationalement et portées en région par les acteurs de terrain. Elles doivent surtout être renforcées par une communication beaucoup plus large à l'attention du citoyen.

PROPOSITION 19

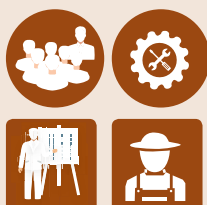
Poursuivre et amplifier l'effort de communication vers l'opinion publique et les consommateurs afin de mettre en valeur l'activité d'élevage, les services rendus, la qualité des produits animaux, et conforter ainsi l'image des métiers de l'élevage



19. 1 Réaliser une campagne de communication à grande échelle et multi partenariale pour faire la promotion du métier, à l'instar par exemple de la campagne sur «l'Artisanat, première entreprise de France»

Pour être visible et attractive, l'agriculture manque d'une communication collective de grande ampleur. Cela sous-entend qu'il faut **construire une vraie stratégie de communication concertée** (le périmètre restant encore à définir) **avec l'ensemble des acteurs de l'élevage de ruminants a minima et porter un message positif fort et commun** comme décrit dans la page précédente. L'objectif est de toucher en priorité les citoyens, et plus spécifiquement les jeunes, les parents, les actifs à la recherche d'un métier « qui a du sens » ainsi que les éleveurs en place qui ont besoin d'une certaine reconnaissance pour poursuivre dans ce métier passionnant mais difficile.

Il est donc primordial de **trouver des financements pour construire un plan de communication** qui dure dans le temps et en adéquation avec les cibles.



19. 2 Améliorer la communication des acteurs des filières d'élevage

Même si le meilleur moyen de faire connaître le métier d'éleveur reste encore de le faire tester, chaque action de communication sera un plus au service des filières.

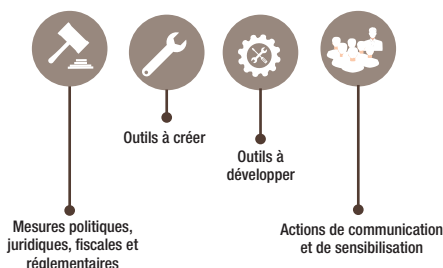
L'ensemble des acteurs des filières d'élevage doit se sentir investi de cette mission de communication.

Mobiliser les professionnels pour parler de leur métier nécessite un réel **investissement**: formation à la communication, frais de déplacements et de remplacement,... mais **communiquer permet de casser les préjugés et de montrer la réalité du métier.**

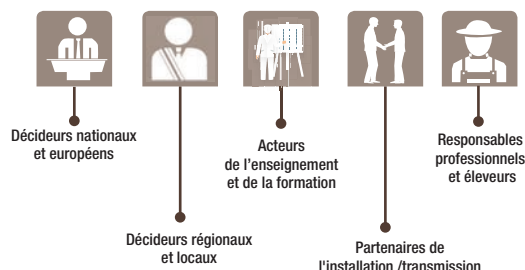
L'objectif des formations est de **fournir le vocabulaire adapté aux éleveurs et qu'ils s'entraînent à expliquer leur métier via le support qui leur sera le plus adapté.**

Elles doivent aussi **démontrer aux éleveurs l'intérêt de faire découvrir le secteur aux citoyens qui les entoure dans la vie de tous les jours**, qu'ils les rencontrent en réunion de parents d'élèves, pendant les tournois sportifs des enfants, dans le cadre de leur propre activité sportive, pendant les repas de famille, les pique-niques de village ou dans les soirées entre amis. La communication quotidienne se fait aujourd'hui sur les **réseaux sociaux** où les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à s'exprimer. Les **opportunités d'échanges doivent aussi se provoquer** en proposant une intervention en classe ou en organisant une porte ouverte.

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



Exemple de dispositifs déjà en place :

- À l'occasion des **Rencontres MADE in VIANDE**, la filière élevage et viande ouvre tous les ans ses portes au public dans toute la France. Un grand événement festif et inédit où les femmes et les hommes de cette filière reçoivent sur leurs lieux de travail afin de faire partager leurs métiers, leurs quotidiens et leurs valeurs.
- Depuis 2014, les laiteries françaises spécialisées dans le lait de consommation proposent, autour de la **Journée Mondiale du Lait** qui a lieu le 1^{er} juin, des journées portes ouvertes pendant lesquelles le grand public accède en toute transparence aux sites de transformation laitière, avec l'accompagnement de professionnels de la filière (transformateurs et éleveurs laitiers).
- Depuis les années 2000, la Confédération Nationale de l'Élevage **forme des éleveurs à la prise de parole en public** (cf. page 23). Elle prévoit déployer ce module de formation à la communication sur l'année 2019.
- **#Agridemain** est une plateforme dont l'ambition est de mieux expliquer l'agriculture au grand public. Elle rassemble tous ceux qui partagent une vision commune de l'agriculture vertueuse et performante. Une communauté de 250 ambassadeurs porte ces messages et organise des événements notamment sur leur ferme.



19. 3 Créer plus d'opportunités pour faire découvrir le métier d'éleveur, notamment auprès des scolaires



Faire découvrir l'élevage, et de manière générale, l'agriculture, aux collégiens et aux lycéens n'est pas une priorité pour les équipes enseignantes. Le proposer comme voix d'orientation non plus. Cela dépend notamment du niveau de connaissance, de la sensibilité, de la motivation, et du réseau des enseignants et des directeurs.



Certains organismes agricoles prennent déjà contact avec les établissements scolaires locaux pour leur proposer des interventions en classe ou des visites en élevage mais cela a besoin d'être renforcé.

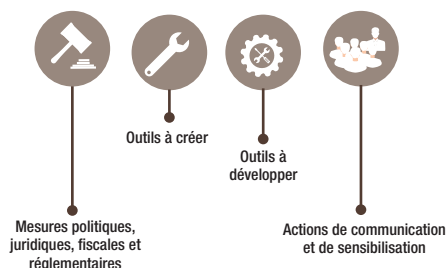
Il faut également **faciliter l'immersion en exploitation des élèves de 3^e lors de leur stage découverte** (avec la difficulté que les personnes mineures ne sont légalement pas en mesure de réaliser beaucoup de tâches quotidiennes de l'éleveur afin de limiter les risques) en mobilisant les éleveurs, répertoriant leurs exploitations pour des portes ouvertes ou des stages, leur proposant des programmes « clé en main » pour l'initiation de ces jeunes en fonction de l'événement.

Il faut que les **enseignants** et encadrants de l'orientation **se sentent investis d'une mission d'informer de manière éclairée les enfants sur les principes de production agricole.**

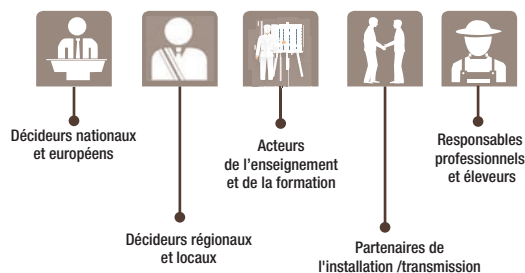
Les programmes scolaires pourraient évoluer et proposer plus de contenus sur le secteur primaire (cf. proposition 3). De plus, **la formation initiale ou continue des enseignants pourrait prévoir des interventions d'éleveurs, des visites d'élevage voire des immersions.**

L'implication de l'Éducation Nationale et des Conseils Régionaux est primordiale pour reconnecter les jeunes générations aux actes de productions. Le travail des organisations agricoles et des éleveurs, parents d'élèves sera aussi facilitateur.

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D'ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



Exemple de dispositifs déjà en place :

- www.stage-agricole.com est un site internet qui répertorie les offres de stages dans des entreprises agricoles. Son lancement est récent, il est donc important que les agriculteurs se portent volontaires et s'inscrivent dessus. Ils peuvent aussi se faire connaître auprès des Chambres d'agriculture ou s'inscrire sur www.monstagedetroisieme.fr.
- Le réseau «**Entreprendre pour apprendre**» propose un programme de création d'entreprise qui s'adresse aux collégiens et lycéens. Il s'agit de créer et gérer une entreprise sur une année scolaire ou un semestre. Les jeunes se répartissent les missions, les fonctions de toute la chaîne de valeur d'une entreprise (gestion, RH, marketing, communication, production...). Des initiatives dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont lourdes à mener mais efficaces pour promouvoir la réalité des métiers.
- L'opération **Fermes Ouvertes** organisée par la FNSEA vise à rapprocher l'agriculture des citoyens qui ont de moins en moins de contact avec le monde agricole. Entre 2500 et 3000 classes visitent chaque année des exploitations partout en France.
- Dans le cadre des **fermes pédagogiques**, le réseau Bienvenue à la ferme offre aux enfants de nombreuses activités éducatives dans le cadre de leur scolarité ou de leurs loisirs accompagnés.

PROPOSITION (20)



Sensibiliser les élus, notamment des conseils régionaux, sur l'importance de l'élevage dans les territoires, pour l'emploi, l'activité économique, la cohésion et la dynamique sociale

L'élevage est sans équivoque très structurant pour les territoires ruraux. Sans une action volontariste, il y a de fortes chances pour l'élevage disparaisse au moins de certaines zones en France.

Les collectivités locales doivent prendre conscience du poids de ce secteur, renforcer leur communication métier et mettre en place des politiques favorables au renouvellement des générations.

Elles peuvent **assurer la promotion en favorisant les interactions entre l'enseignement et l'élevage, en considérant l'élevage comme source d'avenir, en (in)formant les conseillers des CIO sur les possibilités qu'offre l'élevage.**

Les collectivités locales peuvent aussi **mettre en place des politiques d'aides à l'installation, aux investissements et à l'emploi agricole.**

PROPOSITION (21)



Favoriser l'intégration des jeunes récemment installés sur leur territoire, en encourageant par exemple l'adhésion à des réseaux locaux (CUMA,), le parrainage,... afin de souligner la capacité d'accueil et de lien social dans les régions d'élevage

L'intégration des jeunes installés dans leur territoire est un facteur important pour la réussite d'un projet sur le court, moyen et long terme. **Avec une proportion de plus en plus importante de récents installés non issus du milieu agricole et une densité d'élevage qui peut être très faible dans certaines régions, l'isolement social mais aussi technique peut peser lourd.**

C'est pourquoi il est important d'**encourager l'entraide et le recours aux organisations collectives** auprès des futurs installés (CUMA, coopérative, GEDA, syndicat,...).

Au-delà de l'appui matériel que cela peut représenter, c'est également un appui humain qui permet d'échanger et de profiter de l'expérience de ses pairs. La démonstration par l'exemple qui s'appuie sur des témoignages semble le moyen le plus efficace pour s'adresser et toucher les futurs et jeunes installés.

PROPOSITION (22)



Aider les éleveurs à diminuer leur charge de travail et l'astreinte

Aujourd'hui, la charge de travail importante et l'astreinte liée à l'élevage, en élevage laitier notamment, est l'une des raisons qui fait que certains choisissent de s'installer en grandes cultures plutôt qu'en élevage, voire renoncent totalement à leur projet.

Même si l'élevage est, par sa nature même, assez contraignant d'un point de vue de l'organisation du travail (les animaux nécessitant des soins et une attention quotidienne), **il existe de nombreuses façons de diminuer la charge de travail en élevage et de limiter l'astreinte.** Ces solutions **ne sont pas toujours bien connues des éleveurs, ou souffrent parfois de préjugés et d'idées reçues bien ancrées.** L'installation en association par exemple (hors cadre familial) est une pratique encore assez peu courante, alors qu'elle présente de nombreux avantages. Les groupements d'employeurs quant à eux, permettent de partager le coût d'un salarié et son temps de travail entre plusieurs entreprises. La plupart des freins à l'utilisation de ce genre de procédés est liée à des craintes sur le plan relationnel entre les personnes. Il faudrait donc faire un vrai travail de **sensibilisation auprès des éleveurs et de leurs conseillers y compris sur la question de la gestion des ressources humaines et du travail en commun.**

De plus, il est important de penser à **inclure une partie «temps de travail» dans les études prévisionnelles, soit avant une installation, soit lors de la création d'un nouveau projet sur une ferme,** de façon à s'assurer que la charge de travail qui en découle reste «vivable» et en adéquation avec les souhaits de l'éleveur.

Exemple de dispositifs déjà en place :

- Fiches techniques sur la gestion des ressources humaines en association ou avec des salariés en élevage laitier (projet Idele réalisé pour le CNIEL) à télécharger sur www.cniel-infos.com
- La méthode Bilan travail

PROPOSITION (23)



Développer à l'échelle des territoires les actions pour renforcer la durabilité sociale et l'attractivité du métier d'éleveur et de salarié en élevage en apportant un appui sur l'analyse des besoins en main d'œuvre, la gestion du recrutement ou la mise en association.

23. 1 Renforcer le lien avec les acteurs des filières d'élevage, du conseil et de l'enseignement afin qu'ils intègrent les questions d'organisation du travail et de relations et de ressources humaines dans leurs pratiques du conseil, dans des modules de formation et des cursus d'enseignement;

23. 2 Mettre en place des actions locales adaptées pour favoriser le passage de relais entre organismes et renforcer le réseau des spécialistes «organisation du travail» et «relations humaines».

Les acteurs territoriaux ont un rôle clé: au plus près du terrain, ce sont les personnes qui sont au contact des éleveurs, pour notamment les conseiller, les former et les sensibiliser.

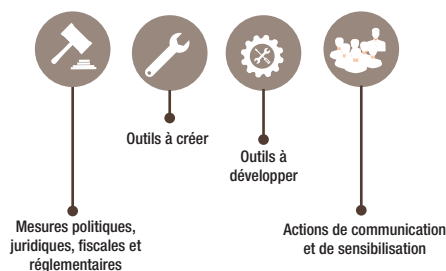
Parmi ces acteurs, on peut citer les représentants des filières d'élevages, les conseillers, les enseignants et formateurs. Ils doivent **intégrer les questions d'organisation du travail et de ressources humaines dans leurs pratiques du conseil, dans des modules de formation et des cursus d'enseignement.** Par ailleurs, **des groupes de «spécialistes» des ressources humaines et de l'organisation du travail peuvent être formés.** C'est le cas par exemple du réseau GEHODE, regroupant les conseillers sur la thématique ressources humaines de la Chambre d'Agriculture du Centre-Val de Loire. Idéalement, chaque région ou territoire pourrait s'organiser pour créer des synergies et rassembler les acteurs concernés par la thématique.

Travailler avec les éleveurs pour améliorer leur organisation et leur gestion du collectif de travail (salariat, association, ressources humaines, communication...) permet d'améliorer les conditions d'exercice du métier, de renforcer la durabilité sociale des élevages, et donc de rendre le métier plus attractif.

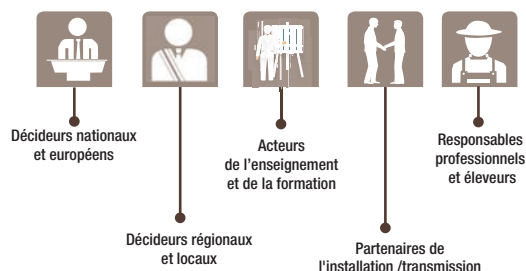
Exemple de dispositif déjà en place :

- Action GEHODE en région Centre-Val-de-Loire
- Vivre l'élevage en Picardie
- D'autres réseaux étudiés dans le CASDAR Travail 3D

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D' ACTIONS



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER



PROPOSITION (24)



Sensibiliser les cédants à anticiper et préparer la transmission de leur exploitation à de futurs éleveurs et les acteurs des filières d'élevage sur leur rôle de conseil auprès des éleveurs. Promouvoir les formes innovantes de transmission, notamment progressives, des exploitations.

Avec la diminution du nombre de candidats à l'installation dans un cadre familial, le soutien à l'installation et au renouvellement des générations en élevage nécessite le développement des installations « hors cadre familial » avec des candidats issus du milieu agricole, ou pas.

Pour atteindre cet objectif, il est **essentiel que les éleveurs souhaitant transmettre leur exploitation préparent la transmission suffisamment tôt**. On dit qu'une bonne transmission commence à se réfléchir 10 ans avant le départ à la retraite.

Une bonne anticipation de la transmission

- ➡ **facilite la mise en relation du cédant avec un potentiel repreneur** via notamment les répertoires départementaux à l'installation,
- ➡ **permet une transmission progressive des connaissances/compétences/savoir-faire et de l'outil de production,**
- ➡ **donne la possibilité au cédant de réaliser des choix stratégiques durant les dernières années de carrière qui favorisent la cession de l'exploitation dans les meilleures conditions pour les deux parties.**

Le travail d'accompagnement des cédants et des repreneurs ainsi que leur mise en relation est d'ores et déjà mis en œuvre dans plusieurs départements. Cela nécessite pour être efficace une large **sensibilisation des éleveurs et de tous les acteurs du conseil** (comptables, conseillers de gestion, techniciens, syndicalistes, banquiers...) **à l'enjeu d'anticiper suffisamment tôt la transmission**. Il s'agit également d'**informer au mieux les éleveurs sur les dispositifs et les personnes susceptibles de les aider dans leur réflexion**.

Cette action de sensibilisation est d'autant plus indispensable que la question de la retraite et de la transmission de l'exploitation reste difficile à aborder par les conseillers car souvent considérée comme tabou.

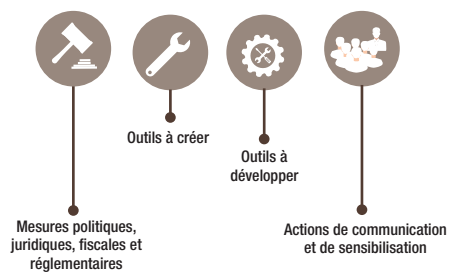
Le renforcement de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'élevage (éleveurs et conseillers) aux enjeux de la transmission pourrait passer par la mise en œuvre de **plans de communication déclinés en région via différents canaux** (articles de presse, forums, plateformes web, journées d'information, formations...) et s'appuyer sur la mobilisation d'une diversité d'acteurs, préalablement sensibilisés à la problématique. Il faut pour cela **trouver des témoignages pertinents et construire les outils à mettre à disposition des organismes relais**.

Des formes innovantes de transmission (transmission progressive..., voir les propositions 12 à 15) adaptés notamment aux profils de repreneurs que l'on souhaite aider (porteurs de projets hors cadre familial) pourraient être mises en avant.

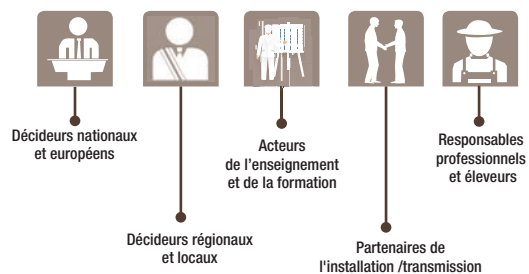
Exemple de dispositif déjà en place :

- Consulter la banque de ressources : www.devenir-eleveur.com/recherche-avancee

PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX DOMAINES D'ACTION



PICTOGRAMMES CORRESPONDANTS AUX ACTEURS À MOBILISER





REMERCIEMENTS

La Confédération Nationale de l'Élevage tient à remercier tous les partenaires ayant contribué à ce livre blanc et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour sa réalisation.

Organisations membres et participants au Groupe de Travail «Renouvellement des générations en élevage» de la CNE :

JA : Eric Fleury, Xavier Heinzle, Raphaël Guyet, Alice Pican

FNO : Michèle Boudoin, Audrey Desormeaux

FNB : Philippe Boehmler, Eric Chapelle

FNPL : Gilles Psalmon

FNEC : Estelle Boullu

APCA : Romain Fontaine

Institut de l'Élevage : Emmanuel Béguin, Alizée Chouteau, Sandie Boudet

Interbev : Marie-Laure Treussart

CNIEL : Marie-Pierre Vernhes

ANICAP : Mélissa Brocart

ANEFA : Camille Desclaux

AgroParisTech : Philippe Lescoat

DGER : Emmanuelle Zanchi

Personnes mobilisées pour des contributions spécifiques à ce document

- Christophe Perrot et Gérard You concernant l'analyse des données économiques et structurelles,
- Céline Collet (CRA Normandie), David Pereira (APCA), Gérard Servière (Idele), concernant l'image du métier d'éleveur (au sein du RMT « Travail en Élevage »)
- Les éleveurs et conseillers enquêtés, et les personnes en charge de ces enquêtes : Pierre-Marie Vouillot et Raphaël Guyet des Jeunes Agriculteurs, Benoît Rubin, Germain Millet, Yannick Pechuzal et Julien Quenon d'Idele
- Marine Colli pour ses conseils en communication

Rédaction et coordination par : Sandie Boudet, Audrey Desormeaux, Gilles Psalmon, Thierry Rapin

Maquette et mise en page : Marie-Thérèse Gomez (Institut de l'Élevage)

Les éleveurs prennent leur avenir en main !

Que sera l'élevage français de bovins, d'ovins et de caprins, dans 10 ans ? La France sera-t-elle encore capable de fournir à ses citoyens une alimentation locale, de qualité, respectueuse des animaux et de l'environnement ? Deviendra-t-elle, au contraire, dépendante des importations pour nourrir sa population ?

Alors qu'en 2019, près de 50 % des éleveurs de ruminants ont plus de 50 ans et que les reprises - installations sont bien moins nombreuses que les départs à la retraite, ces interrogations n'ont jamais tant été d'actualité. Pour anticiper le véritable « choc de transmissions » qui s'annonce avant 2030 des mesures urgentes doivent être prises. Il en va de la vitalité de notre économie et de nos territoires, de nos emplois et de la qualité de notre alimentation. Des solutions existent ! Ce livre blanc recueille 24 propositions issues des travaux de la Confédération Nationale de l'Élevage et ses partenaires pour de futures générations d'éleveurs.

devenir*
éleveur
www.devenir-eleveur.com



La CNE est une association qui fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage de ruminants lait et viande.

Pour tout complément d'informations,
contactez cne@cne.asso.fr

